COMMUNE DE **BELFAUX**

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 DECEMBRE 2011

BELINFO

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 DECEMBRE 2011

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit. a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Roland Schmutz

Membres présents : 27

Le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil général, du Conseil communal, aux auditrices et aux auditeurs, ainsi qu'au représentant de la presse écrite, Monsieur Francis Granget.

Le Président signale au Conseil général qu'au soir de l'élection du Conseil des Etats, le 23 octobre, il a adressé, au nom du Conseil général une lettre de félicitations à M. Alain Berset pour sa brillante réélection de Conseiller aux Etats.

Lors de l'élection au Grand Conseil fribourgeois, le 13 novembre, le Président a également adressé, au nom du Conseil général, une lettre de félicitations à Mmes Solange Berset et Andréa Wassmer pour leurs brillantes « réélection » et « élection » de députées.

Le Président adresse les félicitations du Conseil général à Mme Andréa Wassmer qui est applaudie par les membres du législatif.

Les copies de ces lettres ainsi que les réponses seront annexées au procès-verbal de cette séance.

Le Président excuse l'absence de Mme Anne Schwaller et de M. Samuel Fasel, du groupe PS, PCS et Ouvertures, et de M. Roger Descloux, du groupe PDC – Futuro.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé M. Jean-Marc Bertschy, membre du bureau, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général que la convocation à cette séance leur a été adressée par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant, conformément à l'article 31 du règlement CG. La convocation a été publiée dans la Feuille officielle et dans le bulletin Belinfo adressé à tous ménages.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire communal les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, informe le Conseil général que, pour le bon déroulement de la séance, les membres du Conseil communal communiqueront au point 2 de l'ordre du jour les réponses aux propositions et aux questions des membres du Conseil général.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour et passe en revue les différents points, dont le premier est :

1. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 19 octobre 2011 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

M. Pascal Marchon s'adresse au Président et lui demande s'il a procédé à l'écoute de l'enregistrement et vérifié l'exactitude du PV qui a été rédigé pour ce soir.

Le Président répond à l'intervenant qu'il n'a pas personnellement réécouté la bande sonore.

Par contre le secrétaire communal déclare avoir écouté les bandes sonores.

M. Pascal Marchon signale un certain nombre d'oublis.

A la page 9, 4ème paragraphe depuis le bas, M. Pascal Marchon cite le texte figurant au procès-verbal qui est le suivant : « A M. Pascal Marchon, qui intervient pendant les informations communiquées par M. Jean-Bernard Schenevey aux membres du Conseil général, le Président demande de ne pas interrompre le syndic dans ses explications et lui signale que la parole lui sera donnée, une fois que l'intervenant aura terminé son exposé ».

M. Pascal Marchon constate que ces propos ne figurent pas au procès-verbal et mentionne que dans ses propos il déclaré qu'on ne peut pas passer à la conclusion sans que la parole ne soit donnée à l'assemblée et qu'il y ait un débat.

M. Marchon demande que les propos qu'il a tenus soient retransmis intégralement.

A la page 39, dernière ligne, M. Pascal Marchon mentionne l'intervention du Président qui a déclaré que le partenariat de deux membres de l'exécutif à une société immobilière privée est une question d'ordre privé.

M. Pascal Marchon demande que cette réponse soit corrigée parce que c'est faux. Il y une loi sur l'information, en vigueur depuis le 1er janvier 2011, qui oblige les élus du Grand Conseil, de la préfecture et des conseils communaux à mentionner leurs intérêts privés.

Le Président relève qu'il a interrompu la discussion car il a estimé, comme président, que les discussions allaient trop loin dans les détails.

A la page 40, 2ème paragraphe depuis la fin, M. Pascal Marchon cite l'intervention du président qui a la teneur suivante : « Le Président rappelle le respect des règles de dignité des débats et invite les intervenants à utiliser des termes appropriés ».

Cette remarque n'est pas compréhensible. Même en relisant tout le chapitre 7 divers, on ne trouve aucune expression qui justifie cette remise à l'ordre. L'intervenant pense qu'il y a là aussi un oubli qu'il faut rétablir.

Le Président répond à l'intervenant qu'il ne s'agit pas d'un oubli mais que l'omission est volontaire car, en accord avec le secrétaire communal il a été convenu d'éviter de faire de la polémique parce que des mots comme « menteur » ont été prononcés dans cette salle. Le Président a estimé que cela n'était pas du tout correct.

M. Pascal Marchon estime que c'est tout à l'honneur du président d'intervenir lorsque les débats dérapent et ne peut que l'approuver mais précise qu'un procès-verbal doit relater l'essentiel des débats et qu'il doit relater les propos qui ont été échangés. Si l'on commence à trier ce qu'on veut mettre dans le PV et ce qu'on ne veut pas y mettre, cela devient un peu difficile de travailler comme cela.

M. Pascal Marchon maintient sa demande tendant à obtenir que ce procès-verbal soit corrigé et complété avec une écoute sérieuse des enregistrements et demande que les enregistrements ne soient pas détruits jusqu'à ce que les corrections demandées soient contrôlées et constatées satisfaisantes.

Le Président donne la parole à M. Jean-Bernard Schenevey, syndic.

S'agissant de la loi sur l'information qui a été évoquée, M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que tous les conseillers communaux ont rempli un registre destiné à la préfecture qui indique les intérêts de chacune des conseillères communales et de chacun des conseillers communaux mais ne sait pas de quelle manière ce registre peut être consulté par les conseillers généraux. Cependant, il est consultable.

M. Alain Carrupt déclare, en sa qualité de conseiller général nouvellement élu, avoir été choqué par la tension qui régnait dans ce conseil et souhaite que l'on puisse débattre d'une autre manière.

Il relève le texte qui figure à la page 13 du procès-verbal, à l'endroit où Monsieur le Syndic déclare qu'il espère que M. Pascal Marchon soit assez intelligent pour admettre que des faits nouveaux sont intervenus dans ce dossier.

M. Alain Carrupt trouve que c'est un peu déplacé, voire totalement déplacé de la part du syndic de faire une remarque par rapport à l'intelligence ou à la non intelligence d'un membre du Conseil général et souhaiterait, qu'à l'avenir, de tels propos ne figurent pas car ils n'ont pas de place dans une telle séance.

L'intervenant faisant appel à la sagesse de Monsieur le Syndic lui demande de retirer ses propos.

M. Jean-Bernard Schenevey admet que le terme intelligence est inapproprié et déclare n'avoir pas de terme adéquat à proposer à l'instant. Il propose de s'exprimer à ce propos en cours de séance.

M. Roland Schmutz ajoute qu'il est un président novice et qu'il est, comme les autres, sujet à ne pas connaître les lois dans tous les détails et souhaite pouvoir compter sur la tolérance des membres du législatif.

Le Président informe le Conseil général qu'il va, avec le secrétaire, écouter la bande d'enregistrement et les modifications souhaitées seront apportées.

M. Pascal Marchon remercie le Président.

Le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011, moyennant les corrections proposées.

M. Pascal Marchon signale que le Conseil général ne peut pas accepter ce procès-verbal avec des oublis entiers d'interventions.

S'il s'agissait de corriger pour une petite erreur, pour un mot ici, pour une demi-phrase là, le procès-verbal pourrait être accepté moyennant les corrections.

Le groupe PS et Ouverture propose que l'approbation de ce procès-verbal soit reportée à la prochaine séance pour autant qu'il contienne les corrections demandées.

Le Président ouvre la discussion générale sur cette proposition.

M. Jean-Bernard Schenevey revient sur la réponse qu'il a donnée à M. Pascal Marchon lors de la séance du 19 octobre 2011 et propose de retirer le terme « assez intelligent » en disant « que M. Pascal Marchon soit en mesure d'admettre ».

M. Jean-Paul Meyer trouve bizarre le fait d'avoir un procès-verbal fidèle aux discussions et constate que le même groupe demande de corriger le procès-verbal, alors que les propos énoncés ont été repris.

M. Pascal Marchon relève qu'il n'a pas demandé qu'une correction soit apportée à la page 13 car il déclare pouvoir vivre avec cela.

Par contre, que l'on dise clairement que ce genre de propos n'a pas sa place dans cette assemblée, M. Pascal Marchon l'approuve entièrement.

M. Pascal Marchon précise qu'approuver un procès-verbal signifie que l'on est d'accord avec ce qu'il contient et ce qu'il ne contient pas et, en l'occurrence, deux interventions complexes de membres du groupe PS et Ouvertures ne figurent pas dans le procès-verbal.

Le Président est d'avis que le procès-verbal pourrait être approuvé en tenant compte des réserves mentionnées.

Le Président demande que les membres du Conseil général se prononcent sur le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011, sous réserve des modifications demandées qui devront être approuvées lors de la prochaine séance du Conseil général. Les réserves figureront sur une annexe.

M. Pascal Marchon demande une interruption de séance pour permettre aux membres du groupe PS et Ouvertures de se consulter.

Le Président accorde l'interruption de séance demandée.

Le Président signale que l'article 27 du règlement du Conseil général, qui concerne les commissions, pourrait être appliqué au Conseil général, sous réserve.

Le texte de cette disposition du règlement CG est le suivant: « Le procès-verbal est adressé aux membres de la commission dans les vingt jours qui suivent la séance. S'il n'y pas de séance subséquente, les membres de la commission peuvent à réception du procès-verbal, faire part par écrit, de leurs observations au président de la commission, au besoin au bureau du Conseil général. Le Président de la commission fait convoquer en cas de contestation du procès-verbal une réunion de la commission pour liquider définitivement la question.

Le Président propose que M. Pascal Marchon fasse part, par écrit, de ses remarques au procès-verbal. On les analysera et on reviendra lors de la prochaine séance avec ce procès-verbal.

Le Président pose à M. Pascal Marchon la question de savoir s'il accepte de formuler par écrit ses remarques au procès-verbal,

M. Pascal Marchon prend acte de la procédure selon laquelle il donne ses remarques par écrit, le procès-verbal est ensuite corrigé et reproposé pour approbation à la prochaine séance.

Le Président précise que cette procédure pourrait être suivie si l'ensemble du Conseil général l'accepte sous cette forme-là. La proposition sera soumise au vote.

M. Pascal Marchon accepte la proposition formulée par le Président.

Le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la procédure selon laquelle M. Pascal Marchon transmettra, par écrit, ses remarques au procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2011. Le procès-verbal, qui corresponde aux remarques formulées, sera refait, sous réserve de contrôle des enregistrements, et ce procès-verbal sera à nouveau soumis aux membres du Conseil général lors de la prochaine séance.

Au vote la proposition est acceptée par 22 voix contre une et quatre abstentions.

M. Pascal Marchon remercie le Conseil général et précise, afin qu'il n'y pas de malentendu, que les enregistrements ne soient pas détruits jusqu'à l'approbation de ce procès-verbal.

2. Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que, sous ce point, les membres du Conseil communal vont répondre aux propositions et aux questions des membres du législatif.

FUSION DE LA COMMUNE DE BELFAUX

En réponse à la proposition de M. Hubert Sauvain concernant l'étude d'une fusion de la commune de Belfaux avec celles groupées sous le sigle 2c & 2g, celles du Grand Fribourg et plus large, M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que, dans le cadre d'une réunion des syndics des communes de Sarine Nord, il a participé à la rédaction d'une lettre de motivation émanant de Grolley, Autafond, Lossy et Belfaux. Cette lettre demandait aux communes dites 2c & 2g d'analyser une intégration de celles de Sarine Nord, à savoir les communes susmentionnées à cette fameuse 2c & 2g.

La réponse fut donnée par oral en séance à l'administration communale de Corminboeuf en mai. Les propos ont été retransmis par la presse et la réponse était de dire que le processus de fusion 2c & 2g était trop avancé pour intégrer de nouvelles communes.

Partant de là, le dossier des fusions est en Stan by.

Suite à la loi sur les fusions, la commune de Belfaux a retourné dernièrement le questionnaire ad hoc à la préfecture qui est chargée d'établir un plan de fusions.

La commune attend maintenant le plan de fusions que Monsieur le Préfet a annoncé pour le tout début 2012.

A propos des fusions, l'intervenant voudrait rectifier les propos tenus par Mme Dubois, journaliste, dans la Liberté de vendredi ou samedi, où elle n'a pas pris note de l'information selon laquelle la priorité pour la commune de Belfaux reste évidemment la fusion vers le centre. Toutefois, cette fusion vers le centre n'était pas possible ou pas planifiée, la question qui se posait était celle de savoir qu'adviendrait Belfaux qui fait partie de l'agglomération.

La commune de Belfaux a toutes ses raisons de maintenir sa position pour une adhésion au centre au vu de son appartenance à l'Agglo.

Toutefois, si cette fusion devait se faire dans le sens contraire en direction de Grolley, Lossy, Autafond et peut-être Ponthaux, il y aurait un problème à régler.

La loi dit que les communes nouvelles font partie de l'agglomération mais cela pourrait être un problème.

M. Jean-Bernard Schenevey ne souhaite pas étendre la discussion à ce propos et espère avoir répondu à M. Hubert Sauvain par ces quelques mots.

M. Hubert Sauvain remercie M. Jean-Bernard Schenevey pour sa réponse.

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL, REVISION GENERALE

S'agissant du plan d'aménagement local, M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que sa révision avance un petit peu mais pas beaucoup.

Le règlement communal d'urbanisme a été relu dernièrement.

Les éléments protégés, dont le périmètre de Cutterwil, a aussi été vérifié en séance de commission.

Les remarques ont été transmises à l'urbanisme.

On en sait un tout petit peu plus en ce qui concerne le concept des énergies. Probablement que ce sera le bureau Planer qui va faire cela mais le Conseil communal n'a pas encore reçu d'information. Une proposition du bureau Urbaplan va être transmise.

Concernant le plan d'aménagement lui-même, M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que le Conseil communal a décidé de produire un dossier de modification du PAL pour intégrer l'extension du secteur Champ Bonjard à la zone à construire, avant la révision. Voilà un élément important à signaler.

APERITIF DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Jean-Bernard Schenevey annonce au Conseil général que l'apéritif des commissions est agendé au 9 mars 2012, à 17 h 00 et que le thème sera la visite du pont de la Poya.

De plus amples détails seront donnés ultérieurement.

ECLAIRAGE DU TERRAIN DE JEUX A L'OUEST DE LA HALLE DES SPORTS

En réponse à la proposition no 1 du 24 mai 2011 formulée par M. Christophe Thode dans le but d'obtenir que le terrain de football à l'ouest de la halle des sports soit éclairé pour les jeunes qui viennent en soirée, Mme Rose-Marie Probst précise qu'elle n'a pas donné la réponse parce qu'elle ignorait que cette installation existait déjà.

Il suffit d'aller peser sur un bouton pour obtenir la lumière qui est réglée par une minuterie, Cette installation devrait en principe être en fonction.

M. Christophe Thode remercie Mme Rose-Marie Probst pour sa réponse et signale qu'il connaît l'existence du bouton.

Cependant sur le plan opérationnel, M. Christophe Thode, qui a procédé à un essai il y a deux mois, relève que l'éclairage n'était pas opérationnel et propose de voir les mesures qui pourraient être prises avec M. Jean-Pierre Barras, concierge.

Mme Rose-Marie Probst signale que, selon les renseignements qu'elle a obtenus de M. Jean-Pierre Barras, l'ampoule a été remplacée.

M. Christophe Thode se déclare satisfait de la réponse donnée.

ROUTE CANTONALE BELFAUX – GROLLEY – MISERY
CHEMINEMENT PIETONNIER ENTRE LE CARREFOUR DU PONTET ET L'IMMEUBLE DE M. ALPHONSE PILLER, ROUTE DE ROSIERE 85

M. Dominique Corpataux signale au Conseil général qu'une réponse écrite a été donnée à la question no 1 posée par M. Jean-Paul Bossy et déclare être à disposition pour répondre aux éventuelles questions, soit maintenant, soit plus tard, voire même à la prochaine séance.

PROPOSITION DU MOUVEMENT ARC-EN-CIEL CONCERNANT UN SOUTIEN TECHNIQUE POUR LES PROJETS TECHNIQUES ENTREPRIS PAR LA COMMUNE

De même que pour la réponse donnée à la proposition no 25 soumise par M. Jean-Paul Meyer qui avait pour thème la question d'un soutien technique pour les projets techniques entrepris par la commune, M. Dominique Corpataux signale au Conseil général qu'il a donnée une réponse écrite mais qu'il est disponible pour des questions supplémentaires ou des précisions.

ETUDE DE LA REDUCTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE

M. Dominique Corpataux signale au Conseil général qu'il va répondre oralement à la question no 30 formulée par M. Dominique Schaller et à la proposition no 31 formulée par M. Jean-Paul Meyer. Ces propositions portaient sur la réduction du prix de l'eau potable, d'une part et sur la réduction des taxes d'évacuation des eaux usées en relation aux investissements à effectuer selon le PGEE, d'autre part.

Ces deux propositions doivent maintenant être revues dans le cadre de la réadaptation des taxes, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LATeC en 2008 qui a modifié le système de calcul des surfaces qui sont actuellement déterminées sous forme d'IBUS et non plus sur la base de l'ancien indice d'utilisation du sol.

D'autre part, la nouvelle loi cantonale sur les eaux, entrée en vigueur en 2009, demande d'introduire une taxe de base annuelle qui doit couvrir tous les investissements demandés par le PGEE, le maintien de la valeur des équipements et des infrastructures, ainsi que leur amortissement.

Cette taxe supplémentaire devrait donc financer tout ce dont on a parlé. De ce fait là, il est nécessaire que tous les règlements soient revus.

La commission des routes et des eaux va se charger de cette analyse et de la planification qui en découle en vertu du PGEE et proposera au Conseil général les modifications du règlement qui s'imposent en fin d'année 2012.

Le volet financier, qui est non négligeable, va être traité conjointement avec Mme Anne-Lise Meyer, dans le cadre du dicastère des finances.

M. Dominique Corpataux souhaite que cette marche à suivre permette au Conseil communal de présenter au Conseil général à la fin de l'année 2012, si tout va bien, des règlements mis à jour avec des propositions de taxes.

PROPOSITION DU GROUPE ARC-EN-CIEL CONCERNANT L'ELIMINATION DES EAUX PARASITAIRES TRANSITANT PAR LES COLLECTEURS D'EAUX USEES

M. Dominique Corpataux répond verbalement à la proposition no 23 formulée par M. Jean-Paul Meyer.

Par cette proposition, son auteur demandait au Conseil communal de réaliser, dans les plus brefs délais, la séparation des eaux usées et des eaux claires. Cette proposition est liée à la réponse qui vient d'être donnée par M. Dominique Corpataux.

Le vœu de l'auteur était d'obtenir que des mesures soient prises rapidement pour remédier à l'état de la situation existante, spécialement en raison du fait, que peu de chose avait été résolu jusqu'à présent.

M. Dominique Corpataux rappelle, à ce propos, que lors de la précédente législature, le Conseil communal a résolu beaucoup de choses dans le cadre de la séparation des eaux. La première mesure prévue par le PGEE était l'élimination de l'écoulement des eaux claires du château Wassmer dans le collecteur des eaux usées.

Cette étape a été réalisée. La mise en système séparatif des eaux des immeubles de la route de la Barretta a aussi permis de réduire le volume des eaux usées qui devaient être traitées à la STEP.

Le collecteur de Champ Bonjard, notamment son extension en cours de réalisation vers le secteur des Grands-Esserts, permet l'assainissement des eaux usées de plusieurs bâtiments. Cette extension a permis l'assainissement de dix maisons individuelles et d'un immeuble locatif. Ces mesures correspondent à l'étape 5 et à une partie de l'étape 3 du PGEE.

Ce qui veut dire que la commune a pas mal réalisé de choses la législature passée.

Dans le cadre du plan financier, il est prévu l'étape no 2 qui une étape importante puisqu'elle concerne l'assainissement de la route de Lossy en 2013.

Le mieux est que la commission des routes et des eaux prévoit la planification en fonction de la planification financière et revienne au cours de l'année prochaine avec une planification de détail.

M. Jean-Paul Meyer remercie le Conseil communal, non seulement d'avoir répondu par écrit, mais surtout d'avoir analysé la chose de manière très approfondie et d'avoir reçu une réponse par écrit. Bravo !

HARMONISATION DU PARC INFORMATIQUE DES ECOLES

Mme Andréa Wassmer communique la réponse à la proposition no 36 formulée par M. Jean-Marc Bertschy le 12 avril 2011.

Le Conseil communal n'oublie pas la proposition de penser à l'harmonisation du parc informatique des écoles et de planifier les coûts et crédits dans le cadre des travaux de réalisation du nouveau bâtiment scolaire.

Mme Andréa Wassmer précise que, pour le moment, une délégation de la commission scolaire a assisté, au mois de novembre, à une présentation organisée par le responsable du service Fri tic auprès de la DICS, qui s'appelle M. Nicolas Martignoni.

La délégation a bien pris note du fait que les responsables du service Fri tic se mettent à la disposition des communes pour les informer et les conseiller lorsqu'elles ont à acheter ou à investir dans du nouveau matériel informatique.

D'entente avec le responsable informatique de l'école, M. Christophe Thode, et avec le corps enseignant, le Conseil communal ne manquera pas de se renseigner auprès des responsables Fri tic pour obtenir des conseils adéquats.

M. Jean-Marc Bertschy remercie Mme Andréa Wassmer de la suite donnée à sa proposition.

SOIREE DE L'AVENT

Mme Andréa Wassmer communique au Conseil général une information qui est plutôt le rappel de la soirée de l'Avent qui se déroulera le samedi 10 décembre 2011 devant l'administration communale.

Elle invite tous les participants à la séance à prendre part à cette soirée accompagnés de leurs enfants, des grands-parents, etc.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE – NOUVELLE PROPOSITION

En réponse à la proposition no 35 formulée par M. Georges Baechler à propos du nombre croissant de personnes qui utilisent la déchetterie, M. Christian Maître signale au Conseil général que la question de se séparer de la commune de La Sonnaz n'a pas été examinée. Par contre, la commission d'environnement va étudier le concept des points de ramassage des déchets et ainsi de suite sur le territoire de la commune. Cette activité sera reprise au courant de l'année 2012 avec l'espoir de pouvoir soumettre en automne 2012, voire au printemps 2013, une proposition concrète.

Cette étude a pour but d'examiner les améliorations à apporter et non de simplement vouloir se séparer.

ANIMATRICE DU CENTRE DES JEUNES

M. Hendrick Krauskopf signale au Conseil général que l'animatrice du centre des jeunes a donné sa démission le 31 octobre 2011 pour le début janvier 2012. La commune a publié, il y a quelques jours dans la presse, une annonce pour mettre ce poste au concours.

M. Hendrick Krauskopf signale au Conseil général que des candidatures sont arrivées et qu'une délégation mixte du Conseil communal et de la commission de jeunesse va étudier les dossiers ces prochains jours et procéder à des entretiens.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

A la question posée par M. Frédéric Brülhart lors du dernier Conseil général à propos de la fréquentation de l'accueil extrascolaire, M. Hendrick Krauskopf répond que des plages réunies pour l'accueil de midi fonctionnent très bien pour les nombreux enfants qui sont inscrits et qui mangent.

La question posée était de savoir comment les nouvelles plages horaires qui ont été ouvertes le matin et l'après-midi fonctionnaient.

A cette question, M. Hendrick Krauskopf répond que, sur une vision purement fixe et en se référant aux données du mois de novembre, trois à quatre enfants sont inscrits le matin selon les différentes plages horaires. C'est le cas, le lundi, mardi et mercredi et ce n'est pas le cas le jeudi et le vendredi.

L'après-midi, l'accueil fonctionne assez bien, voire même très bien puisque, 10 à 12 enfants sont accueillis, voire plus d'enfants inscrits selon les journées.

Il faut voir la chose sur la durée, puisque l'accueil a été mis en place en septembre, ce qui fait que, à chaque mois qui passe, le nombre d'enfants inscrits augmente un petit peu. Les derniers chiffres qui ont été transmis pour décembre montrent, par exemple, que le matin il y a plus d'enfants inscrits qu'au mois de novembre. Donc l'évolution peut être qualifiée de bonne et le service est bien reçu par les parents puisqu'il y a vraiment une demande en la matière.

CONCEPT BELFAUX, SYMPA

A la question posée par M. Christophe Thode lors de la dernière ou de l'avant-dernière séance du Conseil général en relation avec le concept Belfaux, sympa, M. Hendrick Krauskopf signale que la commission de jeunesse rencontrera, la semaine prochaine ou après, le responsable cantonal, Monsieur Tétard, qui donnera à la commission les éléments pour entrer dans la pratique avec ce projet.

M. Hendrick Krauskopf espère pouvoir donner rapidement aux membres du législatif des informations à ce sujet.

Le Président ouvre la discussion générale.

Au nom du groupe PS Ouverture, M. Jean-Marc Bertschy remercie le Conseil communal pour la réponse apportée à la proposition no 32 formulée par Mme Anne-Marie Schmid Kilic, conseillère générale jusqu'en avril 2011, et pour les informations complémentaires à la fin de chaque page du budget. La lecture s'en trouve grandement facilitée.

Le groupe PS Ouverture demande au Conseil communal de bien vouloir préciser le sens de la phrase « l'évolution de la dette commune est une donnée intéressante, du fait que nous en connaissons la contrepartie » Que signifie cette contrepartie ?

Mme Anne-Lise Meyer répond qu'en ce qui concerne la dette de notre commune, l'on sait ce que l'on a en contrepartie.

La commune a des bâtiments scolaires, une halle de gymnastique, des conduites souterraines, ce qui fait que l'on peut voir l'évolution.

Si, par exemple, on construit quelque chose de nouveau, à ce moment-là, on sait que la dette va augmenter, Par contre, si l'on compare la dette de notre commune avec celle des villages avoisinants, on n'a aucune idée de ce qu'ils ont en contrepartie. Ce qui fait que l'on ne peut pas analyser la dette de notre commune en fonction de la leur. Par contre, la dette de la commune est analysée d'année en année. La question a été posée lors de la présentation du budget et, au moment du budget, la dette indiquée n'est qu'approximative. La dette effective est indiquée lors de la présentation des comptes annuels.

M. Jean-Marc Bertschy est d'avis que la réponse sera du même type pour la fin de l'explication qui mentionne que, par conséquent, nous ne trouvons pas judicieux de communiquer la dette.

Mme Anne-Lise Meyer répond par l'affirmative du fait qu'une commune peut tout-à-fait avoir un certain nombre d'immeubles qu'elle sous-loue à des sociétés ou à des groupements et qu'elle obtient un revenu qui lui permet de diminuer sa dette en fonction de cela.

Tandis que ce que la commune de Belfaux possède ne rapporte rien du tout, car ce dont elle dispose est pour le bien des gens du village.

Mme Anne-Lise Meyer cite comme exemple l'acquisition par la commune du bâtiment de la banque Raiffeisen et relève que, lorsqu'il sera en possession de la commune, cette dernière va encaisser les loyers des appartements qu'elle louera.

Les autres communes ont des choses comme cela que l'on ne connaît pas, ce qui fait que l'on ne peut pas comparer la dette de notre commune avec la leur.

M. Jean-Marc Bertschy pose la question de savoir si les mêmes chiffres figurent dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg.

Mme Anne-Lise Meyer convient que l'on connaît la dette des communes avoisinantes, voire de l'ensemble des communes du canton, mais l'on ne connaît pas les revenus qu'elles obtiennent en contrepartie et que l'on ne peut pas analyser.

Tandis que l'analyse annuelle de la dette de la commune de Belfaux apporte quelque chose. Cette analyse permet de voir l'évolution, de voir ce que l'on a construit, ce que l'on n'a pas construit.

L'analyse de la dette peut aussi être faite en fonction de ces éléments.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux informations du Conseil communal.

3. Nomination des membres de la commission des naturalisations

Le Président signale au Conseil général que la base topique pour la commission des naturalisations est l'article 34 de la loi sur le droit de cité fribourgeois. La teneur est la suivante :

1. Chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le Conseil général pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

2. L'article 8 de notre règlement des naturalisations fixe à 5 le nombre de membres de cette commission.

Le Président invite les groupes à proposer des candidats pour l'élection des cinq membres de la commission des naturalisations.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Jean-Marc Weber présente la candidature de M. Christophe Thode, marié, domicilié sur le territoire de la commune depuis 1999, enseignant en 2ème classe primaire.

Le groupe PDC - Futuro recommande au Conseil général de soutenir la candidature de M. Christophe Thode pour l'élection des membres de la commission des naturalisations.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, M. Pascal Marchon présente la candidature de Mme Anne-Marie Schmid Kilic et la candidature de Mme Nicole Aeby qui, toutes deux étant déjà membres de cette commission, souhaitent poursuivre leur mandat. L'intervenant renonce à faire leur présentation car elles sont déjà biens connues.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Frédéric Brülhart présente la candidature de M. Thierry Nydegger, marié, domicilié au chemin de la Combetta depuis 2004, expert en controlling financier au près de la société Novartis, à Fribourg.

Le groupe PDC - Futuro recommande au Conseil général de soutenir la candidature de M. Thierry Nydegger pour l'élection des membres de la commission des naturalisations.
Au nom du mouvement Arc-en-ciel, Mme Barbara Dousse présente la candidature de M. Daniel Etter, marié, domicilié à Belfaux depuis 1990. M. Etter est juriste de formation et ses compétences en matière de droit seront bien utiles au sein de cette commission.

Le mouvement Arc-en-ciel recommande au Conseil général d'appuyer sa candidature.

Le Président pose au Conseil général la question de savoir s'il y a d'autres propositions.

Comme aucune autre candidature n'est présentée et pour autant qu'aucun membre du Conseil général ne demande que l'élection des membres de la commission des naturalisations se déroule au bulletin secret, comme le prévoit le règlement, le Président propose d'élire les membres de cette commission à main levée du fait que le nombre de candidats présentés équivaut au nombre de sièges à repourvoir.

S'il n'y pas d'objection, le Président propose de nommer, selon le mode préconisé, les personnes proposées en qualité de membres de la commission des naturalisations qui sont M. Christophe Thode, M. Thierry Nydegger, Mme Anne-Marie Schmid Kilic, Mme Nicole Aeby et M. Daniel Etter.

Aucune objection n'étant formulée, le vote se déroule à main levée.

Au vote à main levée, Mme Nicole Aeby, Mme Anne-Marie Schmid Kilic, M. Daniel Etter, M. Thierry Nydegger et M. Christophe Thode sont élus membres de la commission des naturalisations, pour la législature 2011 – 2016, avec 27 voix chacune et chacun, sans opposition ni abstention.

Le Président signale que le Conseil communal est représenté dans cette commission avec voix consultative par Mme Anne-Lise Meyer.

4. Règlement relatif aux naturalisations

Le Président signale au Conseil général que ses membres doivent se prononcer sur une modification du règlement communal concernant les naturalisations.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 16 novembre 2011.

Le Président prend acte du fait que le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général le 16 novembre 2011

Comme les modifications à apporter au règlement ne concernent que l'article 9, le Président propose au Conseil général de ne passer en revue que les titres des chapitres, à moins qu'un membre souhaite la lecture du règlement article par article.

Comme aucun membre ne demande la lecture du règlement chapitre par chapitre, le Président pas en revue les titres des chapitres qui sont le suivants :

A. Acquisition du droit de cité communal

Le Président ouvre la discussion générale.

B. Perte du droit de cité communal

Le Président ouvre la discussion générale.

C. Procédure

Le Président ouvre la discussion générale

D. Commission communale des naturalisations

Le Président ouvre la discussion générale.

E. Emoluments administratifs (art.9)

Le Président signale aux membres du Conseil général que c'est l'article 9 qu'il y a lieu de modifier et leur rappelle à ce propos qu'ils ont reçu le document ainsi que des propositions.

Le Président ouvre la discussion générale concernant la modification de l'article 9.

Il souligne que les changements intervenus dans les émoluments administratifs figurent dans les feuillets roses.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la modification du règlement concernant les naturalisations.

Pour une raison personnelle, M. Dominique Stohr se récuse.

Le nombre de membres du Conseil général présents pour le vote de la modification du règlement concernant les naturalisations est de 26.

Au vote, la modification de l'article 9 du règlement concernant les naturalisations est adoptée par 26 voix, sans opposition, ni abstention.

5. Budgets 2012

5.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement 2012

A partir de ce point de l'ordre du jour, M. Dominique Stohr participe à nouveau aux délibérations du Conseil général.

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale responsable des finances, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2012.

Résultat

Le budget de fonctionnement que le Conseil communal présente au Conseil général boucle avec un résultat négatif de Fr. 89'347.00, pour un total des charges de Fr. 10'041'440.00 et des produits de Fr. 9'952'093.00.

Finances et impôts (revenus)

Pour l'évolution de l'impôt, nous avons suivi les prévisions que le canton nous a fournies et avons tenu compte de l'arrivée de nouveaux citoyens.

Répartition des charges entre les différents dicastères

Les charges prévues au budget de fonctionnement 2012 pour un montant total de Fr. 10'041'440.00 sont réparties de la manière suivante:

Chapitre	Pourcentage
Administration générale	9%
Ordre public	4%
Enseignement et formation	36%
Culte, culture et loisirs	4%
Santé	9%
Affaires sociales	13%
Transports et communications	7%
Protection et aménagement de l'environnement	12%
Economie	1%
Finances et impôts	5%
T o t a l	100%
	====

Charges liées

Les charges liées par rapport aux charges totales qui sont de 100% représentent les 55,21%.

Il s'agit des charges qui lient la commune aux associations de communes et au canton.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement pour l'année 2012 s'élève à Fr. 202'888.00.

Investissements

Les investissements que le Conseil communal propose au Conseil général, ainsi que les reports d'investissements s'élèvent à Fr. 1'496'500.00 pour les dépenses et à Fr. 483'261.00 pour les recettes.

Dette

La commune ayant opéré ces dernières années un certain nombre d'amortissements, la dette pour 2012 s'élèvera à Fr. 6'996'000.00.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport concernant le budget 2012.

Dans son rapport, lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare avoir pris connaissance du budget de fonctionnement et des explications de Mme Meyer lors de sa séance du 2 novembre 2011, ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière remercie Mme Meyer pour l'excellent travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Le Conseil communal a prévu un déficit de Fr. 89'347.00 sur le budget de fonctionnement 2012. Ce déficit prévu représente 0.90% des revenus.

De la comparaison des budgets de fonctionnement 2011 et 2012, il ressort que les charges liées aux communes et associations de communes sont encore en augmentation (+ Fr. 160'062.00) / +8.01%) et qu'elles ne sont que partiellement compensées par l'augmentation des subventions acquises (+Fr. 183'401.00 / +5.69%).
La capacité d'autofinancement 2012 s'élève à Fr. 202'888.00 (après déduction du déficit prévu).

La volonté du Conseil communal reste de ne pas augmenter les impôts, ce dont nous prenons note. La commission financière prie le Conseil communal de communiquer sa stratégie pour atteindre ce but.

La commission financière demande également au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir un résultat équilibré pour cet exercice, d'autant que des investissements importants se profilent. Elle propose au Conseil général d'accepter le budget 2012.

5.2 Budget de fonctionnement 2012

Le Président ouvre la discussion générale d'entrée en matière.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Schaller, le groupe PS, PCS et Ouvertures remercie le Conseil communal pour la préparation et la présentation du budget 2012.

Il remarque avec satisfaction que ce budget prévoit une rentrée d'argent de plus d'un demi-million de francs de la péréquation financière, soit Fr. 90'000.00 de plus qu'en 2011, somme qui est une bonne aide pour présenter un budget acceptable.

Le groupe précité regrette que le Conseil communal n'ait cependant pas réussi à présenter un budget équilibré et demande à ce que tout soit entrepris afin que les comptes le soient.

Il propose aux membres du Conseil général d'accepter le budget 2012.

Par la voix de son porte-parole, M. Hubert Sauvain, le mouvement Arc-en-ciel a pris note du budget 2012 et remercie le Conseil communal pour son ample travail.

Toutefois, le mouvement précité attire l'attention du Conseil général sur la capacité d'autofinancement qui baisse à Fr. 200'000.00. En se permettant de déjà jeter un œil au plan financier de législature (objet du point 7 de l'ordre du jour) on remarque que le système s'emballe avec, d'une part, la capacité financière qui baisse et, d'autre part, la dette qui augmente. Du point de vue technique, ceci mène immanquablement vers une augmentation d'impôt. Il suffit en effet de regarder les amortissements et les intérêts de la dette. La marge légale de 5% est pratiquement atteinte en 2016. Le mouvement Arc-en-ciel demande donc au Conseil communal de suivre à la lettre l'évolution de ce couple dette et autofinancement d'année en année pour éviter au plus vite cet emballement. Notre mouvement rappelle qu'il a toujours voulu une meilleure attractivité de notre commune du point de vue du taux de l'impôt communal.

Cependant, le mouvement Arc-en-ciel vous propose d'accepter le budget 2012.

Le Président clôt la discussion générale et donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation du budget de fonctionnement 2012.

Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, signale aux membres du Conseil général que chaque chapitre comptable du budget 2012 leur est présenté sous forme de graphiques et qu'un certain nombre de questions et de réponses figurent au bas de chaque chapitre de la brochure qui leur a été remise avec la convocation.

Elle signale qu'elle-même et les membres du Conseil communal sont à disposition pour répondre aux questions supplémentaires.

0. Administration	Budget 2012	Budget 2011
Charges	860'399.00	853'658.00
Revenus	90'400.00	95'680.00

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 0.

1. Ordre public	Budget 2012	Budget 2011
Charges	422'555.00	415'080.00
Revenus	367'880.00	363'700.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 1.

2. Enseignement et Formation	Budget 2012	Budget 2011
Charges	3'699'354.00	3'481'589.00
Revenus	182'300.00	127'700.00

S'agissant du compte no 294.311.0 « Achat de mobilier et d'appareils », Mme Christiane Bapst prend acte de l'explication selon laquelle un montant de Fr. 100'000.00 a été porté sur ce compte pour permettre la suite du renouvellement complet des chaises et bureaux des salles de classe de manière qu'à fin 2012, toutes les classes auront des chaises et bureaux neufs.

L'intervenante estime important que les conseillers généraux connaissent le détail des achats à effectuer avec ce montant non négligeable, comme cela a déjà été présenté dans le budget de fonctionnement 2011.

Mme Anne-Lise Meyer désire savoir si la question de l'intervenante a un rapport avec le montant qui figurait sous cette rubrique dans le budget précédent.

Mme Christiane Bapst rappelle qu'il est important d'indiquer le détail du matériel, comme celui qui figurait pour l'investissement de l'année 2011.

Mme Christiane Bapst relève que sur les comptes figurait le détail du renouvellement du mobilier scolaire, 2ème étape, comprenant 55 pupitres monoplaces, 44 pupitres biplaces, 97 chaises pour les grands, 48 chaises pour les petits, le tout pour un montant de Fr. 60'000.00.

Mme Rose-Marie Probst signale au Conseil général qu'elle dispose du détail du mobilier qu'elle a établi avec Mme Sonia Piccand mais qu'elle ne l'a pas indiqué dans le budget.

Mme Rose-Marie Probst se déclare disposée à aller chercher le détail du mobilier qui se trouve dans un dossier à l'administration communale et rappelle que le montant prévu au budget 2011 pour l'acquisition de la deuxième étape du mobilier a été utilisé pour l'installation du pavillon scolaire et que les éléments dont l'acquisition était prévue en 2011 ont été repris.

Mme Rose-Marie Probst relève du reste qu'un certain nombre de bureaux ont été commandés cette année et qu'ils devraient arriver incessamment.

Mme Rose-Marie Probst signale que les chiffres précis concernant ce mobilier figurent dans le budget préparatoire.

Mme Christiane Bapst se déclare satisfaite de la réponse donnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	Budget 2012	Budget 2011
Charges	387'027.00	380'428.00
Revenus	41'000.00	41'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 3.

4. Santé	Budget 2012	Budget 2011
Charges	874'410.00	842'900.00
Revenus	30'000.00	30'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 4

5. Affaires sociales	Budget 2012	Budget 2011
Charges	1'411'550.00	1'295'770.00
Revenus	15'000.00	15'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 5.

6. Transports et communications	Budget 2012	Budget 2011
Charges	700'468.00	579'878.00
Revenus	47'800.00	44'000.00

S'agissant de la rubrique no 62.314.0 « entretien des routes », dans lequel est inscrite une prévision budgétaire de Fr. 100'000.00, M. Dominique Schaller désire savoir pourquoi les travaux de réfection de gros ouvrages routiers qui se montent à plusieurs dizaine de milliers de francs sont passés dans le budget de fonctionnement et ne font pas l'objet d'un projet d'investissement puisque, dans la liste des investissements figurent des projets moins importants que ceux qui sont présentés ici.

L'intervenant désire connaître la pratique du Conseil communal en la matière.

Mme Anne-Lise Meyer répond à l'intervenant que, dans le cas présent, il s'agit d'entretiens qui n'ont pas été faits mais qui ne sont pas des réfections complètes. Les mesures à prendre consistent seulement en des entretiens de routes, ce qui fait que régulièrement de tels travaux doivent être faits selon une planification établie par la commission des routes par rapport à l'état de la chaussée.

Toutefois, les gros travaux liés aux routes comme par exemple le projet Valtraloc sur le tronçon situé entre l'auberge du Mouton et le giratoire et celui prévu à la sortie de Belfaux, côté Fribourg, font l'objet d'un investissement.

Dans le cas présent, il s'agit d'entretiens ponctuels des chaussées de différentes routes qui ont été indiqués et dont les coûts représentent des petits montants qui ont été additionnés pour donner le total de Fr. 100'000.00.

M. Dominique Schaller relève que Mme Anne-Lise Meyer a indiqué à la commission financière qu'un montant de plus Fr. 45'000.00 est budgétisé pour la réfection de la route de Cutterwil qu'il considère comme un entretien assez lourd, malgré le fait qu'il comprend bien la notion d'entretien.

M. Dominique Schaller est d'avis qu'il faudrait se poser la question de savoir si un montant de cet ordre ne devrait pas de préférence être présenté comme investissement afin d'obtenir un budget de fonctionnement plus équilibré.

Mme Anne-Lise Meyer est d'avis que cette manière de faire est aussi une variante et relève que d'autres dépenses ont été prévues au budget des investissements. Elle se déclare d'avis que, si l'on pouvait avoir un budget qui se termine à 0, en y prévoyant tous les investissements, ce serait l'idéal.

M. Dominique Corpataux ajoute que, concernant la route de Cutterwil, plusieurs tronçons de cette route ont des trous ou nécessitent des réfections. L'un des tronçons dont le coût de réfection de Fr. 32'000.00 est le plus onéreux nécessite à une réfection importante. Cependant les travaux prévus sur cette route restent du domaine de la réfection. En effet, ces routes sont en piteux et état et doivent être remises en état. Les travaux d'entretien n'ont pas été effectués régulièrement, ce qui engendre des dépenses plus élevées.

M. Dominique Corpataux admet que l'on pourrait prévoir les dépenses sous forme d'investissements, comme par exemple au cours de l'année 2013, la réfection de la route de Lossy est prévue et le coût de sa réfection fera l'objet d'un investissement, puisque l'estimation est de l'ordre d'un millions de francs.

M. Dominique Schaller se déclare satisfait de la réponse donnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	Budget 2012	Budget 2011
Charges	1'162'306.00	1'161'163.00
Produits	1'020'600.00	1'001'750.00

S'agissant du compte no 710.380.4 « Attribution réserve protection des eaux », Mme Andrea Felder constate qu'un montant de Fr. 153'061.00 est attribué à une réserve pour la protection des eaux. Or, la somme nécessaire à la réalisation d'un collecteur au niveau de la partie supérieure de la route de la Rosière n'y figure pas, alors qu'il est mentionné dans la liste indicative des investissements futurs du budget 2011, à la page 33. Cet investissement ne figure pas non plus dans plan financier 2011 – 2016. La mise en place de ce collecteur relève directement d'une obligation légale. La somme nécessaire devrait donc impérativement figurer dans le budget 2013.

S'agissant du montant de Fr. 153'061.00, Mme Anne-Lise Meyer relève que la rubrique protection des eaux doit boucler d'une façon égale, ce qui signifie que l'excédent de revenus est attribué à la réserve. Cette manière de faire découle d'une obligation légale.

Quant au collecteur de la Rosière, qui ne figure pas au plan financier de législature, Mme Anne-Lise Meyer relève que les montants qui y figurent n'ont pas été détaillés. Ce plan de législature est un plan de volonté et, pour chaque objet, le montant nécessaire sera exa-

miné avec précision. De plus, le Conseil communal prendra une décision pour chaque objet qui sera ensuite présenté.

Le plan de législature est une volonté de prévoir dans le futur les objets que le Conseil communal pense présenter au Conseil général et aucune décision précise n'a été prise pour ces objets.
Ce n'est pas parce qu'un objet est planifié pour 2013 qu'il sera réalisé en 2013. Il sera reporté en 2014 où le Conseil communal le proposera en urgence pour le réaliser en 2012.

D'ailleurs, si l'on consulte les plans des législatures précédentes, on constate que des objets on été reportés. Si l'on parle du concept Valtraloc en direction de Fribourg, il y a dix ans que l'on en parle mais on l'a toujours reporté.

Mme Andrea Felder admet l'explication de Mme Anne-Lise Meyer mais, et se déclare d'avis que, même si cet objet n'avait pas été noté, le collecteur de la partie supérieure de la Rosière est quelque chose qu'il faut absolument mettre au budget.

Mme Anne-Lise Meyer répond à l'intervenante que cet objet ne passe pas par le budget de fonctionnement.

Mme Andréa Felder relève qu'indépendamment du budget de fonctionnement 2012, il s'agit d'une obligation légale qui découle de la loi fédérale sur la protection des eaux. Il va falloir mettre ce collecteur en place.

M. Eric Baechler revient sur le délai pour la pose du collecteur dans la partie supérieure de la route de Rosière et relève qu'un délai avait été déjà fixé en 1994 où l'on parlait d'un délai raisonnable, ce qui fait dix-sept ans.

L'intervenant se déclare d'avis que cet investissement devrait figurer au budget.

Mme Anne-Lise Meyer prend note de la requête de M. Eric Baechler.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

8. Economie	Budget 2012	Budget 2011
Charges	62'714.00	62'151.00
Revenus	600.00	600.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 8.

9. Finances et impôts	Budget 2012	Budget 2011
Charges	460'657.00	436'978.00
Revenus	8'156'513.00	7'814'245.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 9.

Le Président passe en revue les investissements prévus au budget 2011 qui sont les suivants :

5.3 Mise en conformité de la chaufferie suite au raccordement à la centrale de chauffage, dégazage et élimination de l'ancienne citerne

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 16 novembre 2011.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général, le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport relatif à cet investissement.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Stohr, la commission financière déclare en préambule avoir pris connaissance de la liste des investissements reportés et nouveaux, ainsi que du plan financier pour la période 2011 – 2016.

Les investissements prévus par le plan financier sont très importants (env. Fr. 16'000'000.00) et ne seront pas compensés par des recettes telles que des ventes de terrain. Il sera donc nécessaire de trouver d'autres sources de financement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare prendre acte du fait que la mise en conformité de la chaufferie des bâtiments scolaires est indispensable et préavise favorablement le crédit demandé de Fr. 62'000.00.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce crédit.

Le Président ouvre la discussion générale d'entrée en matière.

Par la voix de son porte-parole, M. Hubert Sauvain, le mouvement Arc-en-ciel se déclare d'avis que ce montant aurait plutôt dû être placé dans l'investissement global initial. Avec ce libellé dans le message reçu pour cette séance du Conseil général, il aurait été préférable de mettre ce montant au budget de fonctionnement. Mais le résultat du budget est déjà trop limite pour le péjorer encore !

En conclusion le mouvement Arc-en-ciel propose au Conseil général d'accepter cet objet tel quel malgré que le mode de financement ne soit pas optimal. Mais nous faisons confiance au Conseil communal qu'il fera tout en 2012 pour être capable de passer ce montant en fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer par main levée sur le crédit demandé de Fr. 62'000.00.

Au vote, le crédit de Fr. 62'000.00 est accepté par 27 voix, sans opposition ni abstention.

5.4 Nouveaux locaux scolaires – surélévation partie école enfantine Crédit d'étude pour le projet Vote du crédit et de l'emprunt y relatifs

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 16 novembre 2011.

Mme Rose-Marie Probst, faisant référence à la dernière séance du Conseil général demandée principalement pour obtenir des informations concernant le projet de construction d'une école et tenant compte du message qui a été transmis, déclare ne pas vouloir trop s'étendre dans ses explications.

Elle rappelle juste, qu'en l'état, les aspects suivants peuvent être constatés :

1. Nous avons un urgent besoin en locaux pour le domaine scolaire, et non seulement par la certitude d'une ouverture de classe enfantine à la rentrée 2011/2012, mais également par le besoin récurent de locaux annexes, tels qu'enseignement de la religion, pour les cours MCDI, de logopédie, voire encore une classe de langue, dont, semble-t-il, l'ouverture d'une classe de 16 unités est confirmée pour cette année scolaire déjà.

2. Le projet de nouveau bâtiment scolaire, dénommé « bâtiment de la petite enfance » n'est pas encore un projet abouti et il n'a pas encore fait l'objet d'une décision. On sait que son implantation prêtait à discussion et on sait également que de nouveaux éléments sont intervenus (achat ou non de l'arsenal, détermination du Conseil communal concernant les terrains en zone d'intérêt général) sont des éléments qui doivent être pris en compte pour la suite de l'étude.

3. La création de trois salles de classe de 81 m2 (donc destinées en finalité à l'usage de l'école primaire) par surélévation du bâtiment existant fait partie intégrante du projet de l'agrandissement de l'école. L'étape est seulement décalée dans le temps. Il ne s'agit donc pas d'un projet vu très rapidement mais d'un projet qui a été pensé et aussi approuvé par les membres de la COBA. Tôt ou tard, cette surélévation devra se faire dès que les besoins pour l'école primaire se feront sentir et au vu du développement du village, ce sera certainement « plus tôt » que « plus tard ».

4. La présentation d'un concept global du complexe scolaire avec planification devra être présenté pour l'obtention des subventions, avec toutes les données comprenant la surélévation, la prise de possession du bâtiment Raiffeisen avec le déménagement de l'administration communale, la construction du bâtiment de la petite enfance avec les classes enfantines, la crèche et l'accueil extrascolaire, l'achat ou non de l'arsenal qui fournirait des volumes pour l'édilité et pour les service du feu, les aménagements extérieurs avec les cours de récréation, place de jeux, voire place de sport.

5. L'étude du bâtiment qui abritera la petite enfance sera poursuivie parallèlement à la réalisation de la surélévation, bien entendu.

Mme Rose-Marie Probst termine en disant qu'aujourd'hui le Conseil communal a besoin d'une décision pour aller de l'avant, pour pouvoir offrir des locaux à nos enfants et permettre à nos enseignants de travailler dans un environnement adéquat et ceci dans un calendrier précisé par le bureau d'architecture ITIS de treize mois. Donc en début de l'année 2013, si tout va bien, les locaux devraient pouvoir être fonctionnels.

Aussi, Mme Rose-Marie Probst demande aux membres de cette assemblée, sollicitant leurs capacités d'analyse, d'accepter le crédit d'étude que le Conseil communal leur propose ce soir, afin de pouvoir travailler ensemble à la réalisation de cet agrandissement de trois classes que nos enfants et enseignants attendent.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare préaviser favorablement le crédit demandé de Fr. 145'000.00. Elle demande toutefois au Conseil communal d'en limiter l'utilisation, dans une première phase, aux frais du projet jusqu'à et y compris la mise à l'enquête. Le solde ne sera engagé qu'après approbation définitive du projet de surélévation par le Conseil général.

La commission financière demande aussi au Conseil communal d'entreprendre immédiatement les démarches nécessaires auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour obtenir, dès à présent, une confirmation écrite stipulant :

a) que la commune pourra bien bénéficier de la subvention cantonale si le Conseil général de Belfaux approuve définitivement le projet de surélévation de la partie école enfantine.
b) les conditions chiffrées de la subvention.

Cela étant, la commission financière propose au Conseil général d'accepter le crédit de Fr. 145'000.00.

Le Président ouvre la discussion générale d'entrée en matière.

Par la voix de M. Christophe Thode, le groupe PDC – Belfaux Futuro, soumet au Conseil général l'avis de ses membres concernant le crédit demandé pour l'étude de la surélévation de la partie de la nouvelle école abritant l'école enfantine :

1) Qu'il y a pénurie chronique de locaux scolaires,

2) que les besoins en locaux scolaires (pour tâches administratives et d'enseignement) augmentent constamment,

3) que les projections relatives au nombre d'habitants indiquent un pic d'enfants scolarisés aux rentrées 2012 et 2013,

4) que la construction d'un nouveau bâtiment scolaire est voulue par nos conseillers communaux ainsi que par les membres du parti démocrate-chrétien – Belfaux Futuro,

5) que lors de la précédente législature, le Conseil communal s'est prononcé uniquement sur des concepts, non sur un projet définitif,

6) que la séance d'information du 21 février 2011 a soulevé de nombreuses questions, notamment quant à la pertinence de l'emplacement proposé,

7) qu'aucun projet n'a été voté ou choisi par le Conseil communal lors de la précédente, législature,

8) que de nouveaux éléments ont été portés à la connaissance du Conseil communal entre juillet 2011 et octobre 2011 ; notamment sur de nouvelles possibilités d'implantation (Arsenal, terrain d'intérêt général jouxtant le domaine scolaire),

9) La somme élevée qu'une telle réalisation exige (au minimum 4 millions de francs).

10) Le délai de réalisation d'un nouveau bâtiment qui est de plus de deux ans,

11) qu'il est nécessaire d'élaborer un projet qui tienne compte des besoins globaux (locaux pour l'édilité, l'accueil extrascolaire, l'accessibilité, les terrains de récréation et la place de jeux, etc.…)

12) que la surélévation laisse le temps de finaliser le projet de nouveau bâtiment, tout en répondant aux besoins urgents en locaux scolaires, notamment l'ouverture de la quatrième classe d'école enfantine en août 2012.

13) Considérant dès lors que la solution de surélever la partie du bâtiment de l'école enfantine est la plus rationnelle et par son coût et par le délai de réalisation (13 mois ; février/mars 2013).

Le groupe PDC – Belfaux Futuro invite les conseillers généraux à accepter le crédit relatif à la surélévation de la partie école enfantine de l'école actuelle.

M. Pascal Marchon relève que, contrairement à ce qui a été dit, une décision a été prise par le Conseil général, un crédit de Fr. 200'000.00 a été voté pour étudier jusque dans les derniers détails la variante A 1 et ce jusqu'à sa mise à l'enquête.

L'intervenant pose la question de savoir pourquoi maintenant on se prononce sur un crédit de Fr. 145'000.00 pour une surélévation de trois, voire deux classes comme cela figure dans les explications. On ne sait pas très bien si ce sera vraiment trois classes ou bien deux classes et un local utilisé à d'autres fins.

M. Pascal Marchon pose la question de savoir ce qu'adviendra le crédit voté de Fr. 200'000.00 et quelles conséquences aura cette surélévation de deux, voire trois classes sur la poursuite de la réalisation de l'étude de détail de la variante A 1.

M. Jean-Bernard Schenevey précise que le crédit d'étude du nouveau bâtiment scolaire est de Fr. 250'000.00 et non de Fr. 200'000.00 et souligne que ce crédit est voté et a été entamé pour un montant de Fr. 30'000.00. Ce crédit est maintenu à disposition du bureau qui est chargé de faire cette étude. Simplement le travail est un peu ralenti du fait que le Conseil communal propose de faire la surélévation. Pendant ce laps de temps, la première chose qui va être faite est la planification autour du bâtiment principal qui est l'administration, l'école et la halle de gymnastique. Une fois que cette planification sera faite, la surélévation sera probablement terminée et, à ce moment-là, la lumière sera faite et le travail proprement dit pourra aller de l'avant.

M. Jean-Bernard Schenevey précise qu'il n'y a pas de mélange des crédits puisque le crédit de Fr. 145'000.00 est un nouveau crédit qui est demandé ce soir au Conseil général. Quant au crédit de Fr. 250'000.00, qui a été voté il y a passablement de temps déjà, il est disponible mais il a été entamé pour une petite part.

Mme Christiane Bapst confirme qu'il faut ouvrir une classe enfantine d'ici la fin de l'année 2012.

En tant qu'enseignante, l'intervenante déclare se rendre compte que nous sommes serrés dans notre école, qu'il est urgent de répondre, mais à tous les besoins : classe enfantine, primaire, classe de langue, bureau de logopédie et de psychologie, salles ACT et ACM avec des lumières naturelles et non au sous-sol, salles pour appui MCDI, salles pour le catéchisme, espace pour l'accueil extrascolaire, bibliothèque, crèche, local pour le centre de jeunes.

Dans le message du Conseil communal, au paragraphe 2, on parle de vingt-quatre mois pour la construction d'un nouveau bâtiment à l'usage des écoles et des autres services, à savoir automne 2013.

Dans le paragraphe no 4 sont mentionnées les phases temporelles pour la surélévation, treize mois qui paraissent hypothétiques, treize mois sans prendre en compte d'éventuelles oppositions du voisinage, sans connaître l'avis de la commission des biens culturels.

Dans le paragraphe 3, le Conseil communal dit nous permettre de disposer de deux voire trois salles de classe. L'intervenante trouve l'explication floue. A la question de savoir combien de salles de classe, Mme Rose-Marie Probst a répondu 3 salles.

Ce sont des salles de classe primaire et l'urgence est pour les classes enfantines.

Comparativement Mme Christiane Bapst voit au paragraphe 3, à la page 2, un million de francs pour trois salles de classe.

Au PV du 19.10.2011, à la page 8, il est indiqué 4 millions pour le projet global qui couvre tous les besoins qu'elle a cités plus haut.

Dans le PV, toujours à la page 9, à l'avant-dernier paragraphe, elle cite : « Le Conseil communal est de ce fait parfaitement conscient qu'un nouveau bâtiment scolaire doit être construit mais se déclare d'avis que sa nécessité n'est pas urgente ». L'intervenante se déclare d'avis que pour les classes primaires c'est vrai mais pas pour les classes enfantines. Elle déclare vouloir retenir ce qui précède.

Mme Christiane Bapst pense dès lors qu'il est préférable et beaucoup plus judicieux de soutenir le projet global qui prend en compte tous les besoins.

Dans la présentation du projet, le Conseil communal a pris acte du délai de vingt-quatre mois pour autant que les travaux débutent de suite.

L'intervenante demande d'approfondir les études sur ce projet global et de repousser le crédit de Fr. 145'000.00 qui prévoit l'étude d'un surélévement qui offre uniquement deux à trois salles de classe et aussi, pour prendre une bonne décision, elle pose la question de savoir si les autres membres parents du Conseil général pensent que c'est important de répondre au besoin global.

Mme Christiane Bapst demande au Conseil communal de présenter au Conseil général un comparatif des avantages et des inconvénients pour les deux projets.

M. Jean-Bernard Schenevey relève que l'intervention était fournie et part de l'idée selon laquelle une chose essentielle a été oubliée. A ce propos, il rappelle qu'à la fin du printemps 2013, l'administration communale va quitter les bâtiments scolaires pour s'installer dans le bâtiment de la banque Raiffeisen.

Le permis pour la construction du nouveau bâtiment de la banque Raiffeisen a été délivré et le planning des travaux est confirmé. De ce fait, l'on peut voir que la surélévation et la libération de tous les locaux actuellement occupés par l'administration communale vont permettre la mise à disposition d'un certain nombre de m2 ou de m3 pour les annexes citées par Mme Christiane Bapst.

S'agissant de continuer l'étude du projet global du bâtiment à l'usage des écoles et des autres services qui pourrait être réalisé en vingt six mois, M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis qu'il pourrait être construit, à condition de partir mais constate que l'on n'est pas prêt de partir. L'implantation est jugée hasardeuse et tous les éléments nouveaux, tels que l'arsenal, les terrains d'intérêt général situés autour du bâtiment principal n'ont jamais été identifiés dans les séances de la COBA à partir de 2005.

Selon M. Jean-Bernard Schenevey, la seule solution raisonnable c'est de construire trois salles de classe et non deux, le chiffre deux s'est glissé lorsqu'il s'est agi de l'aménagement de salles correspondant aux dimensions nécessaires à l'école enfantine, à savoir 96 m2 par salle. Or la surface à disposition ne permet pas d'aménager trois salles de 96 m2. Par contre la surface à disposition permet d'aménager trois salles de 81.00 m2 chacune avec des annexes et un couloir d'accès.

M. Pascal Marchon aimerait bien savoir qui juge que l'emplacement de la variante A 1 est hasardeux et pour quel motif.

M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que la COBA a déterminé ceci au motif que l'emplacement est très difficilement accessible en termes de construction et en termes d'accessibilité par les parents. Si le bâtiment est situé à l'endroit prévu, les parents devront parquer sur la place principale en bas et parcourir un assez long trajet en pente.

L'accessibilité est en aucun cas opportune ni favorable. De plus, ce bâtiment utilise des terrains qui sont aujourd'hui aménagés en places de jeux, alors que d'autres terrains situés dans la zone d'intérêt général ne sont pas utilisables à d'autres fins que pour des constructions d'intérêt public et ces besoins n'ont pas été évalués.

M. Pascal Marchon part de l'idée selon laquelle la COBA précédente, qui a siégé pendant plus de deux ans et qui a tenu treize séances, n'a pas étudié cet aspect là qui est primordial

M. Jean-Bernard répond par l'affirmative.

Mme Andréa Wassmer précise que ce n'est pas la COBA qui était contre l'emplacement prévu pour le nouveau bâtiment.
Mme Rose-Marie Probst précise que l'emplacement prévu pour le bâtiment a prêté à quelques questions et que, suite à la séance d'information à laquelle les conseillers généraux ont été invités, beaucoup de questions ont été posées et ont été à nouveau posées à la séance de la COBA pour savoir si l'implantation prévue était la bonne.

Mme Rose-Marie Probst convient que des éléments nouveaux sont intervenus au moment du changement de législature. Dans ce contexte, l'arsenal est en vente et le problème des terrains classés depuis quarante ans en zone d'intérêt général, dont l'avenir doit aussi être réglé, doit être posé si l'on sait que des terrains privés peuvent être affectés en zone d'intérêt général pendant quinze et qu'après ce délai, les propriétaires peuvent exiger de la commune, soit qu'elle restitue une zone qui pourrait leur être favorable soit qu'elle les exproprie.

Dans ce cas, la commune est en présence d'hoiries qui attendent depuis quarante ans que la commune se détermine.

Ces données font que la commune ne peut pas, à ce stade, négliger de réétudier cet aspect là.

Réétudier cet aspect là va prendre un certain temps mais cela ne veut pas forcément dire que l'implantation du bâtiment sera changée. Peut-être que l'étude finale démontrera que l'implantation choisie est bonne ou qu'elle serait meilleure ailleurs ?

Mais cet aspect mérite une nouvelle étude, dès le moment où l'on sait que ce bâtiment va coûter quatre millions de francs. La commune ne peut pas partir avec une construction de cette importance si déjà, l'on n'est pas convaincu de ce qu'on fait.

La surélévation a l'avantage de donner du souffle, autant au Conseil communal qu'à la COBA, et leur permet de réévaluer tout cela et d'offrir des locaux durables dans le domaine scolaire. Dans le cas où des décisions ne seraient pas prises quant à cette surélévation, le Conseil communal sera contraint de trouver une solution pour disposer de nouveaux locaux, ce qui veut très certainement dire acheter un pavillon.

Personnellement Mme Rose-Marie Probst estime préférable de placer l'argent dans une construction durable, alors que l'on sait que la surélévation fait partie du concept global, depuis le moment ou il a été question du bâtiment de la petite enfance et qu'il fallait prévoir, à un moment donné, que les classes primaires viendraient à manquer.

Cette surélévation a fait partie de concept et n'est pas intervenue comme cela au dernier moment. La planification se place devant puisque la commune a besoin de locaux et de réétudier, plus particulièrement de parfaire l'étude qui a été commencée.

S'agissant de l'accès au bâtiment prévu à l'ouest, Mme Christiane Bapst pense qu'il est faisable que l'on puisse parvenir avec des poussettes ou des couffins jusqu'à l'emplacement qui serait prévu pour la crèche ou l'accueil extrascolaire.

L'intervenante relève le danger que présente actuellement pour les enfants le fait de courir autour du bâtiment dans lequel se trouve la crèche actuelle et qui se trouve à proximité d'une route.

D'autre part, on sait que dès le moment où un établissement pour enfants se trouve à proximité d'une route, il y a des risques.

Pour répondre à la question de l'accès, Mme Christiane Bapst estime normal qu'il y ait un accès pour les ambulances et les pompiers et se déclare d'avis qu'avec le cheminet qui existe actuellement, ce serait peut-être suffisant.

Mme Christiane Bapst répète que le premier projet A 1 qui prévoyait un bâtiment en prolongement de la halle de gymnastique a été déplacé et déclare ne pas connaître la raison de ce déplacement.

Mme Rose-Marie Probst répond que le projet du bureau ITIS Architectes, qui a été mandaté pour établir cette étude, a, pour des questions esthétiques et urbanistiques, pensé que le fait de rajouter un bloc en suivant la halle de gymnastique alourdirait le projet. Il a dès lors estimé que le déplacement d'un bâtiment sur le terrain de sport permettait de mieux délimiter les zones.

Le bâtiment projeté entre la nouvelle école de 1972 et la halle de gymnastique permettait de mieux fermer l'accès à l'école et, du fait que la crèche y était intégrée, de délimiter les terrains qui auraient été en accès avec la crèche et qui n'auraient pas fait partie du périmètre proprement dit de l'école.

Ce projet a été présenté de cette manière à la COBA qui a fait part de son étonnement lors de sa présentation par les architectes qui ont expliqué leur point de vue.

Mme Christiane Bapst prend note du fait que le bureau d'architectes a trouvé que le bâtiment projeté en prolongement de la halle de gymnastique manquait d'esthétique et pose la question de savoir si la surélévation d'un étage sur les salles de classe enfantine actuelles ne pose-t-elle pas aussi un problème d'esthétique ?

Mme Rose-Marie Probst signale au Conseil général que le bureau de l'administration communale a justement été surélevé d'un étage sur un module existant.

La partie de la nouvelle école abritant les classes enfantines correspond à la partie de l'administration communale qui est d'un demi-niveau.

Le bâtiment de la nouvelle école a été conçu par les Architectes associés pour être modulaire et sa structure permet d'ajouter un deuxième étage pour y aménager cinq salles de classe sur les salles actuelles.

Ce projet a été éliminé parce qu'il amenait une trop grande concentration d'enfants au même endroit.

Cependant, sur le plan esthétique, ce projet conçu dans les années 1970 pourrait être un jour ou l'autre finalisé comme ceci.

Le Président donne la parole à M. Christophe Thode en relevant qu'il souhaiterait aussi donner la parole à d'autres personnes.

Par rapport à la pénurie chronique de locaux qu'il a évoquée, M. Christophe Thode souhaite développer ses explications.

L'intervenant est d'avis que lorsque l'on parle des écoles, cela bouge énormément, c'est vivant.

M. Christophe Thode souligne qu'une décision a été prise en janvier par le précédent conseil communal d'ouvrir ou d'avancer la première année d'école enfantine, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre d'élèves.

On a dû ouvrir une classe qui a été installée dans le container qui se trouve dans la cour d'école.

S'agissant de la quatrième classe enfantine qui sera ouverte en automne 2012, M. Christophe Thode est d'avis qu'il faudra la mettre quelque part.

Il y a un moment où il faut prendre des décisions et puis savoir évidemment se déterminer, même si cela n'est pas tout à fait ce qui a été décidé auparavant.

Il y a une donnée récente émanant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qui est celle d'avoir autorisé l'ouverture d'une classe d'accueil pour les enfants de langues étrangères.

L'ouverture de cette classe devrait intervenir en janvier, sauf erreur.

Comme cette décision est avalisée et officielle, M. Christophe Thode est d'avis qu'il faudra aussi trouver une salle pour ces élèves.

Pour d'autres questions plus détaillées, l'intervenant signale qu'il faut s'adresser à Mme Sonia Piccand, responsable d'établissement

.

Des maîtres sont actuellement amenés à donner certaines leçons aux élèves de classes scindées en deux demi-classes, dans les couloirs de l'école.

Mme Christiane Bapst demande que l'on prenne garde à tout ce qui est global et quand on parle de l'administration communale, elle estime qu'il n'y a pas suffisamment de place, contrairement à ce que dit M. Jean-Bernard Schenevey.

L'intervenante pense que, pour toutes les choses qu'elle a décrites et qu'elle peut redire, ci cela convient, il n'y a pas suffisamment de place.

Mme Christiane Bapst pense aussi que, maintenant cela fait longtemps qu'on attend quelque chose.

On attend ce nouveau bâtiment avec impatience mais il faut aussi prendre en compte l'évolution du village avec de nouveaux quartiers.

L'intervenante pense que comparativement, trois salles de classe pour un million de francs ou quatre millions pour tout un complexe, c'est drôlement différent, cela représente un quart.

Mme Christiane Bapst, qui revient sur le délai de treize mois prévu pour la surélévation, est d'avis que personne ne sait s'il y aura des oppositions et, le cas échéant, cela va aussi retarder.

Si maintenant, on arrive à avancer le projet prévu de longue date à l'emplacement décrit à l'ouest ou le projet A 1 en prolongement de la halle de gymnastique, cela serait souhaitable car il y aura suffisamment de salles de classe pour tout et pour 4 millions de francs.

En comparaison des prix, Mme Christiane Bapst préfère attendre une année et se déclare d'accord d'aller dans un conteneur, s'il le faut, pour la classe enfantine.

L'intervenante dit qu'il faut une fois pour toute, prendre garde à l'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'élèves et avoir un projet qui soit digne de notre village qui se développe.

M. Christophe Thode est d'avis que l'on n'arrivera pas à se mettre d'accord pour l'instant mais tient aussi à faire remarquer que le projet d'implantation A, en précisant qu'il ne sait pas s'il s'agit du numéro 1 ou 2, mais qui est celui qui occupera l'actuel terrain de football

à l'ouest, va diminuer la cour de récréation de la zone réservée aux grands élèves et déclare n'avoir vu, dans aucun projet, que cette cour de récréation serait agrandie.

M. Christophe Thode constate que le nombre d'élèves va augmenter et que la cour de récréation va diminuer. De ce fait, les grands élèves seront notamment pénalisés.
Très concrètement, pour les enseignants en charge de ces élèves, c'est déjà des fois un petit peu conflictuel, puisque plusieurs règlements on dû être mis en place pour planifier l'occupation alternée de ces terrains.

Encore aujourd'hui à midi, M. Christophe Thode a dû intervenir auprès d'élèves qui se chipotaient à cause de cela.

M. Christophe Thode trouve très bien de construire un nouveau bâtiment scolaire et déclare ne pas être contre ce projet.

L'intervenant est toutefois d'avis qu'il faut vraiment prendre le temps de réfléchir au projet de construction du nouveau bâtiment à l'ouest car sa réalisation entraînera la suppression de la place pour les cours de récréation et les terrains de jeux, alors que le nombre d'élèves augmente.

M. Jean-Marc Bertschy pose la question de savoir si les futurs utilisateurs, qui sont les enseignants, ont été suffisamment questionnés et si on a une image un peu chiffrée qui permette de dire si les deux tiers ou si vingt enseignants sur trente sont favorables au projet de surélévation ou alors si aucune réponse n'a été formulée, car de l'avis de l'intervenant, les utilisateurs sont les premiers concernés.

M. Jean-Marc Bertschy désire savoir si l'on dispose d'une tendance valable.

M. Christophe Thode répond à M. Jean-Marc Bertschy qu'il ne dispose d'aucune tendance et que les enseignants n'ont pas été appelés à se prononcer parce qu'ils ne font simplement pas partie du législatif mais, par contre, ils ont été questionnés. Toutefois, aucun résultat du sondage n'a été communiqué.

La façon de répondre a été laissée entièrement libre. Les intéressés ont eu la possibilité de faire connaître leur avis oralement ou par E. Mail en répondant à tous ou en répondant personnellement.

L'intervenant déclare ne pas connaître la proposition de ses collègues qui seraient pour ou contre, moyennement pour ou moyennement contre les différents projets soumis.

Par contre, la problématique a été posée sur la table.

Mme Caroline Saner déclare vouloir juste apporter une précision car elle n'est pas sûre que tous les intéressés soit au clair avec la situation.

La situation se présente donc dans le sens où le projet, qui a été présenté par l'ancien conseil communal correspond à une variante qui a été choisie mais qui n'a pas été votée.
Cette variante prévoit la construction d'un nouveau bâtiment avec, de toute façon, la surélévation de la partie de l'école enfantine et l'achat de la banque Raiffeisen.

Mme Caroline Saner pose la question de savoir si cette variante a été choisie une fois en option.

Mme Rose-Marie Probst relève que la surélévation a fait partie de l'évolution du projet, au moment où l'on est arrivé à la fin. A ce moment-là, on s'est rendu compte du fait que, dans le nouveau bâtiment, on avait quatre salles de classe enfantine prévues. Ensuite, le bureau ITIS a travaillé sur les rocades qui seraient faites à l'intérieur du bâtiment, au moment où l'administration communale serait déplacée.

Une salle d'école sera affectée aux besoins de la bibliothèque, une salle de classe primaire de l'ancienne école sera déplacée dans le nouveau bâtiment.

Dans l'attribution des locaux, il y a des classes ACM et ACT qui doivent être remises à niveau.
Mme Rose-Marie Probst souligne que les responsables du projet se sont rendu compte qu'il ne restait en fait qu'une, voire deux salles de classe encore disponibles pour l'école primaire.

Cependant, au vu du développement du village et de la statistique des enfants nés, on s'est rendu compte du fait que la situation était limite et qu'il fallait palier à cet aspect limite. On s'est posé la question de savoir si une fois le nouveau bâtiment construit, le nombre de salles nécessaires aux classes primaires sera suffisant.

Aussi, le projet de surélévation a été prévu directement en complément dans l'évolution de ce projet A 1 décidé par le conseil communal et qui consiste en la construction d'un nouveau bâtiment en prolongation de la halle de gymnastique et l'achat du bâtiment de la banque Raiffeisen.

C'est dans l'évolution de l'étude élaborée par la COBA que cette surélévation a été intégrée.

Mme Caroline Saner part de l'idée selon laquelle la surélévation du bâtiment actuel a pour objectif de répondre à une demande pressée qui est de toute façon liée à un container, si l'on ne trouve pas d'autre solution, puisque, de toute façon, la démarche va prendre un certain temps.

L'intervenante pose la question de savoir si ces démarches ne vont pas empêcher la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Mme Rose-Marie Probst répond que, ce dont vient de parler Mme Caroline Saner, ne va pas empêcher du tout la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, puisque l'on se rend très bien compte de sa nécessité au niveau de la statistique des enfants nés qui est modulée par le flux migratoire d'une population qui est le résultat de l'évolution d'un village en plein développement.

S'agissant du développement d'un nouveau quartier tel que celui du Champ Bonjard qui est pris comme référence, il y a lieu de constater que les 390 habitants qui sont venus s'établir dans ce quartier, ont apporté 39 nouveaux élèves.

Mme Rose-Marie Probst signale qu'actuellement, le développement de la commune est en cours dans les quartiers du Pra Novy et des Essertines et que des immeubles sont en cours de construction.

Cela signifie qu'en plus de la statistique des enfants nés, ont doit aussi tenir compte de ce flux migratoire de population.

Mme Rose-Marie Probst conclue en disant que, de toute façon, même si l'on construit le nouveau bâtiment, la surélévation proposée devrait intervenir.

Si l'on fait la surélévation, on sait aujourd'hui déjà que la construction du nouveau bâtiment sera obligatoire parce que l'on devra répondre également à l'accueil extrascolaire qui a besoin de locaux et la décision prise par le conseil communal d'intégrer la crèche au bâtiment à l'usage de la petite enfance démontre que ce projet ne sera pas laissé en Stan bay.

Cela signifie que la surélévation va aller vite et que, parallèlement l'étude du bâtiment pour la petite enfance va être poursuivie.

Mme Andrea Felder précise que ce qu'elle voulait dire n'est pas directement une réponse à tout ce qui a été dit avant.

De l'avis de l'intervenante, il reste un certain nombre de questions ouvertes par rapport au délai et à la rapidité dont on parle tout le temps.
S'agissant du délai de treize mois qui permettrait d'arriver plus vite à une première solution, il ne paraît pas réaliste de l'avis de Mme Andrea Felder, du fait que, d'une part, il risque d'avoir des oppositions des riverains ou des différents services cantonaux.

Mme Andréa Felder voit très mal que des travaux se déroulent pendant le temps d'école, ce qui risque de rallonger le temps des travaux.

Mme Andrea Felder n'arrive pas à imaginer qu'on fasse des travaux pendant qu'il y a des enfants qui sont à l'école en-dessous.

En dehors des questions de délai, l'intervenante constate que l'on parle toujours de classes primaires et pose la question de savoir qu'est-ce que l'on va faire des classes enfantines ?

Mme Andrea Felder relève qu'il y a là encore un problème, alors que l'on parle toujours de classes primaires, et constate qu'à cette question personne n'a répondu.

En effet, ce sont des salles de classe enfantine qu'il faut de manière urgente et non des salles de classe primaires.

L'intervenante ne voit pas très bien comment ce problème va être résolu.

S'agissant des locaux pour les classes primaires, Mme Andrea Felder rappelle qu'il y a une classe de développement que l'on pourrait éventuellement déplacer et qui libérerait déjà une classe.

M. Pascal Marchon, qui se réfère aux explications de Mme Rose-Marie Probst, part de l'idée selon laquelle, cette surélévation appartient complètement au projet de la variante A 1.

Dans ses souvenirs et dans ce qu'il a pu lire, c'était une porte laissée ouverte en option pour les besoins ultérieurs.

M. Pascal Marchon se déclare rassuré par le fait que Mme Rose-Marie Probst ait dit que cette surélévation ne remet pas en cause la variante A1.

Dans ce cas là, M. Pascal Marchon s'étonne tout-de-même que l'on ose parler d'un emplacement hasardeux et désire savoir si c'est vraiment l'avis de M. Charles Ducrot que l'emplacement proposé pour la variante A 1 est un emplacement hasardeux.

Pour ceux qui ne connaissent pas M. Charles Ducrot, M. Pascal Marchon précise que cette personne est le chef de service des constructions scolaires ; il participe aux commissions de bâtisse et c'est lui qui décide de la subvention accordée par l'Etat aux nouvelles constructions scolaires, en fonction des projets présentés. Alors, est-ce-que M. Charles Ducrot est aussi d'avis que l'emplacement proposé par la variante A 1 est hasardeux et acceptera-t-il de donner une subvention pour cette surélévation, alors que, selon une expérience que M. Pascal Marchon a faite personnellement, lors de deux agrandissements de l'école auprès de laquelle il collabore, il n'accordait des subventions cantonales que pour des projets globaux ?

Mme Rose-Marie Probst se déclare d'avis que l'important c'est de pouvoir présenter un projet qui tienne compte du concept global. Cela veut dire que l'on va demander une subvention pour la surélévation prévue pour trois salles de classe primaire en expliquant que, momentanément, elles seront utilisées pour l'école enfantine.

L'intervenante est aussi d'avis que le canton n'entrera en matière que si l'on a derrière un concept global. Cela signifie non seulement que toute la situation démontre que de toute façon les deux projets sont dépendants l'un de l'autre et que c'est en fonction de cet aspect global de l'agrandissement du complexe scolaire, que les services cantonaux vont répondre à la commune.

Mme Rose-Marie Probst relève que M. Charles Ducrot a répondu à la commune qu'il ne pourrait entrer en matière, que pour autant que l'on développe le concept global parallèlement.

M. Pascal Marchon désire savoir ce qu'à dit M. Charles Ducrot à propos de l'emplacement hasardeux.

M. Jean-Bernard Schenevey, qui déclare avoir manqué une séance de la COBA mais qui en a lu le PV, relève que dans ce PV, il est dit que la commune de Belfaux a une grande chance d'être bordée des terrains en zone d'intérêt général sur les deux côtés et il exprimait, selon des termes pour lesquels M. Jean-Bernard Schenevey ne trouve pas les mots exacts, un certain regret de constater que la planification ou que les études n'aient pas été menées dans tous les sens.

Selon M. Jean-Bernard Schenevey, M. Charles Ducrot n'a pas dit que l'emplacement était hasardeux mais il a regretté que la planification n'est pas était étudiée dans son ensemble.

Mme Corinne Ajilian est d'avis que l'on se trouve dans une situation d'urgence et se déclare d'avis que, comme l'a relevé M. Christophe Thode, l'on ne va pas se mettre d'accord ce soir apparemment.

Mme Corinne Ajilian est d'avis qu'il faudrait, peut être, commencer à chercher des solutions plus pragmatiques parce que dans sept ou huit mois, on sera confronté au problème d'avoir plus de classes.

Dans l'urgence, il faut une, voire deux salles de classe supplémentaires. Voyant la situation, de toute façon, on ne pourra pas disposer de la surélévation, si celle-ci n'est pas réalisée à temps.

L'intervenante pose de façon pragmatique la question de savoir pourquoi on ne déplacerait pas, pour une année ou le temps de voir le nouveau bâtiment construit, la classe de développement qui, de toute façon à Belfaux, ne correspond pas aux normes, vu qu'elle n'a même pas le nombre d'élèves qu'il faut pour une classe de développement.

Mme Corinne Ajilian ne voit pas trop de problème étant donné que, de toute façon, les élèves qui la fréquentent ne sont même pas de la commune.

S'agissant des professeurs, ils seront peut-être déplacés de deux kilomètres, il y a pire.

Dans cette solution d'urgence, il y a lieu de faire avec les moyens.

Dans le cas présent, il y aurait lieu de faire un inventaire pour savoir quelles sont les pièces de ce bâtiment qui seraient encore disponibles pour les classes, comme par exemple la salle communale.

L'aménagement de cette salle pour les classes serait mieux que l'installation d'un container.

Il y a peut-être d'autres solutions qu'il va falloir chercher avec ce qu'on a à disposition, parce que l'on sait, de toute façon, qu'à la rentrée 2012, on n'aura pas de bâtiment.

L'intervenante est d'avis que c'est le seul point sur lequel chacun est d'accord ce soir.
M. Frédéric Brülhart relève que la chose sur laquelle on est tous d'accord, c'est la situation d'urgence.

M. Frédéric Brülhart prend acte du fait que, selon les explications données, la construction d'un nouveau bâtiment n'annulerait en rien la surélévation de l'école. Donc en faisant la rocade de la surélévation, cela permettrait d'étudier, à la fois l'emplacement, le dimensionnement et l'architecture du nouveau bâtiment.

L'intervenant pense que l'état actuel des choses et des locaux à disposition n'est tout simplement pas normal pour le vingt-et-unième siècle dans une commune tel que Belfaux.

M. Frédéric Brülhart déclare que les éléments nouveaux qui sont apparus l'étonnent un tout petit peu parce que l'on parle du fait que ces terrains sont classés en zone d'intérêt général depuis quarante ans.

L'intervenant s'étonne du fait que l'on ne ressorte que maintenant ces terrains et que l'on avance aujourd'hui ces arguments qui sont hyper-importants puisqu'ils permettent de poser la question de savoir qu'est-ce-que l'on fera sur ces terrains lorsque l'école aura été agrandie et que les propriétaires voudront s'en séparer et qu'ils saisiront peut-être la commission d'expropriation.

Quant aux oppositions qui pourraient être formulées au projet de surélévation, l'intervenant est conscient qu'il risque d'y avoir des oppositions mais il y a également le risque d'avoir des oppositions pour le nouveau bâtiment.

Cet élément doit aussi être pris en compte dans le vingt-quatre mois qui sont planifiés et, le cas échéant, cela prolongera de nouveau et repoussera le délai plus loin.

S'agissant de l'achat ou de la mise en place de pavillons scolaires, M. Frédéric Brülhart pose la question de savoir s'il n'y a pas une loi sur l'énergie qui oblige d'avoir des pavillons qui répondent aux normes du label Minergie.

Cette question est en suspens et l'intervenant souhaiterait que l'on s'y attarde parce que si l'on achète des pavillons de ce type qui doivent être rendus Minergie, la dépense sera un peu plus onéreuse que ce qui est projeté ou que ce que l'on peut s'imaginer.

M. Dominique Schaller regrette personnellement que l'on change de projet, alors que le Conseil général s'est prononcé pour un crédit d'étude de Fr. 250'000.00 pour faire quelque chose.

Si l'emplacement ne joue pas et qu'il faut changer l'emplacement, il y a lieu d'en discuter mais pas forcément revenir avec un nouveau projet.

En ce qui concerne M. Charles Ducrot, du service des constructions scolaires, M. Dominique Schaller déclare l'avoir appelé, parce que pour finir on n'arrivait pas tellement à comprendre ce qui était dit et ce qui était mis dans les protocoles et dans les différentes séances.

M. Dominique Schaller déclare n'avoir pas compris de la même manière que Monsieur le Syndic l'information selon laquelle M. Charles Ducrot regrette qu'il n'y ait pas tout le projet global avec ce qui est proposé, à savoir la surélévation.

M. Charles Ducrot a précisé que la subvention sera donnée à la commune, pour autant qu'elle donne la preuve du besoin.

M. Dominique Schaller fait part du souci qu'il a dans le sens où l'on va construire trois salles pour les classes primaire, alors que l'on a besoin de classes enfantines.

Mme Barbara Dousse déclare que, compte tenu des changements des conditions cadres et des arguments présentés dans le message du Conseil communal, le mouvement Arc-en-ciel est favorable au crédit d'étude pour ce projet.

Malgré tout ce qu'elle a pu entendre ce soir, l'intervenante ne croit pas que le groupe changera d'avis sur ce projet.

M. Pascal Marchon part de l'idée selon laquelle, force est de constater que l'on pourrait discuter encore pendant des heures sans se mettre d'accord et, dans le souci de gagner du temps, il va demander une interruption de séance de cinq petites minutes pour permettre au groupe dont il fait partie de se mettre d'accord sur un communiqué qu'il va faire afin de permettre au Conseil général de passer à la suite des débats.

Le Président accorde une interruption de séance jusqu'à 21 h 40.

Le Président reprend les délibérations de la séance et demande à M. Pascal Marchon s'il a un communiqué à présenter, ensuite de quoi les membres du législatif seront appelés à se prononcer par un vote sur l'investissement proposé.

M. Pascal Marchon déclare que le groupe dont il est membre constate que, quelque soit le choix fait durant cette soirée, il y aura une période transitoire inconfortable pour les usagers.

Le groupe PS et Ouverture fait le communiqué suivant : « Y a-t-il vraiment urgence à voter un crédit d'étude pour une solution partielle qui va montrer ses limites, alors que l'on peut mettre en œuvre un projet global qui est étudié pour satisfaire aux besoins de tous les services ? Ce projet global laisse quand même la porte ouverte à une surélévation en cas de besoin.

Quel signal, quel message va-t-on donner à la population de Belfaux ? Est-ce que l'on va chipoter sur les prix, sur les moyens engagés et proposer un projet provisoire qui ramènera très rapidement le problème sur la table ou est-ce qu'on va accepter, prendre le courage d'investir pour nos enfants, pour notre jeunesse, pour leur avenir et mettre en place un projet global qui a été étudié dans les détails ? »

L'intervenant ne souhaite pas revenir sur les détails du fait que chacun peut lire les documents sur le site Internet.

Dans la foulée, le groupe PS et Ouverture demande que le vote se déroule au scrutin secret pour cet objet.

Le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le crédit demandé de Fr. 145'000.00 par bulletin secret.

Le Président se ravisse et demande aux membres du Conseil général de se prononcer par main levée sur la demande de vote de cet investissement au bulletin secret.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Nombre de voix acceptant le vote au bulletin secret	11 voix
Nombre de voix refusant le vote au bulletin secret	13 voix
Nombre d'abstentions	3 abstentions

M. Pascal Marchon attend de connaître la conclusion du Président suite à ce vote.

Comme les onze membres qui se sont prononcé en faveur du vote au bulletin secret représente plus du cinquième des membres présents, le vote de cet investissement se déroulera au bulletin secret.

Le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du vote au bulletin secret est le suivant :

Nombre de bulletins distribués	27
Nombre de bulletins rentrés	27
Nombre de bulletin blanc et nul	0
Nombre de bulletins valables	27
Majorité absolue	14
Nombre de voix de membres acceptant le crédit de Fr. 145'000.00 pour l'étude de la surélévation de la partie école enfantine pour l'aménagement de nouveaux locaux scolaires	17
Nombre de voix de membres refusant le crédit de Fr. 145'000.00 pour l'étude de la surélévation de la partie école enfantine pour l'aménagement de nouveaux locaux scolaires.	10

M. Alain Carrupt demande qu'à la suite de ce vote et de son résultat, s'il serait possible d'avoir dans les plus brefs délais un calendrier, un échéancier pour la suite du projet dans le délai.

Le Président invite M. Alain Carrupt à formuler sa demande sous le point des propositions.

5.5 Cour de récréation entre la nouvelle école et la halle des sports – pose de gradins dans le talus

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu un rapport du Conseil communal ainsi que des photos de l'emplacement.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général le 16 novembre 2011.

Mme Rose-Marie Probst signale aux membres du Conseil général qu'il s'agit du talus qui se trouve entre l'école et la halle de gymnastique.

Dans le concept de la construction de la halle de gymnastique, le bureau d'architectes Charrière, qui a conçu le projet, avait pensé à l'époque aménager cet endroit en gradins pour en faire, en fait, un lieu de rencontres ou un lieu de réunions destiné à l'école et aux besoins d'une vie sociale.

A l'heure actuelle, ce talus est dans un état qui n'est pas très heureux et, de plus, depuis l'arrivée de BELCAD, des fouilles ont été creusées, ce qui a eu pour conséquence d'enlever une partie de la végétation.

Plutôt que de revégétaliser et de remettre en état ce talus, le Conseil communal a pensé qu'il serait judicieux de réaliser ce projet en établissant des gradins. C'est un projet qui a été un peu récurent puisqu'il date de la construction de la halle de gymnastique. Il a été abandonné pour des questions financières. M. Carlo Gabaglio l'avait à nouveau tiré en

avant et, au cours de la dernière législature, M. Marc Lüthi en avait reparlé. A cet effet, un montant de Fr. 20'000.00 a été mis en réserve.

Le Conseil communal a demandé à un paysagiste d'évaluer le coût d'une telle réalisation. Le paysagiste s'est inspiré de gradins qui ont été faits à l'école du Lavapesson, à Granges-Paccot et qui figurent sur les photos projetées à l'écran de la salle communale.

Cet aménagent a été réalisé au moyen de blocs de pierre naturelle qui reposent sur des bandes de béton.

Le coût de cet aménagement a été estimé sur la base du prix moyen des gradins posés à l'école de Granges-Paccot.

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter cet investissement pour permettre de terminer une fois l'aménagement autour de l'école, un aménagement qui, indépendamment de l'emplacement choisi pour le nouveau bâtiment, sera fonctionnel pour le bien de l'école pour l'usage des sociétés et pour la vie publique dans le but de créer des animations culturelles.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport relatif à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière préavise favorablement cette demande mais considère qu'il s'agit plus d'un entretien, voire d'une amélioration de confort et non d'un investissement. Elle accepte la proposition du Conseil communal mais recommande, si la situation le permet, d'effectuer un amortissement intégral sur l'exercice 2012 en prélevant le montant de Fr. 20'000.00 prévu à cet effet.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de Fr. 35'000.00.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Pascal Marchon se réjouit que l'on entretienne ces abords, c'est une bonne idée. L'intervenant désire savoir à combien se monte la subvention que le groupe E, qui a effectué des travaux dans ce talus, s'est engagé à verser à la commune à titre de réparation.

Mme Rose-Marie Probst signale que la subvention a été, au départ, un peu surévaluée. Il s'agit en effet de remplacer quelques arbres qui ont été enlevés. C'est une ristourne de Fr. 500.00.

Mme Rose-Marie Probst est d'avis qu'il n'aurait pas fallu parler de cette indemnité.

Mme Corinne Ajilian trouve le projet très bien mais souhaite émette quelques craintes en ce qui concerne la délinquance de jeunes autour de l'école, le soir.

Elle craint que ces gradins risquent d'attirer encore plus de jeunes.

L'intervenante n'est pas contre le projet mais souhaite que l'on tienne compte des mesures à prendre pour éviter ce risque.

Mme Rose-Marie Probst est d'avis que M. Hendrick Krauskopf pourrait apporter une réponse à cette proposition en relation avec le projet de concept Belfaux, sympa et se déclare d'avis que, plutôt que d'empêcher des jeunes de se rencontrer à cet endroit, il y a lieu de faire de la prévention.

M. Hendrick Krauskopf souligne que, heureusement, beaucoup d'idées existent à ce niveau là mais pense qu'il est maintenant un petit peu tôt pour développer concrètement ces idées.

Il déclare vouloir réunir prochainement la commission de jeunesse qui rencontrera les services partenaires de l'Etat.
Il est d'avis que Belfaux, sympa a un rôle à jouer dans ce contexte en termes de prévention mais il est clair que Belfaux, sympa ne fera pas la police.

Le Conseil communal se penchera peut-être aussi après l'avoir examiné, s'il y a lieu pour des questions plus vastes, de prendre des mesures pour la surveillance du périmètre de l'école.

M. Hendrick Krauskopf est d'avis que des mesures sont à prendre mais qu'il faut encore en discuter.

Le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer par main levée sur le crédit de Fr. 35'000.00 pour cet investissement.

Au vote, le crédit de Fr. 35'000.00 demandé pour cet investissement est accepté à l'unanimité par 27 voix, sans opposition ni abstention.

5.6 Quartier Pra Novy – installation de l'éclairage public

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 16 novembre 2011.

M. Dominique Corpataux souligne que le choix de luminaires LED demande moins d'entretien. A puissance égale, ce type d'éclairage a une durée de vie de l'ordre de dix ans au lieu de trois à quatre ans pour les lampes au sodium.

D'autre part, il est prévu d'interrompre l'éclairage pendant la nuit de 01 h 00 à 5 h 00. C'est quelque chose qui est relativement nouveau qui se met en place dans beaucoup de communes actuellement. Cette mesure permet d'économiser 34% d'énergie, ce qui n'est pas négligeable, spécialement maintenant où l'on doit être attentif à ce genre de problème.

M. Dominique Corpataux, souhaite, par souci de transparence, informer de façon générale les membres du législatif sur l'adduction d'eau de ce quartier.

L'intervenant rappelle qu'un crédit de Fr. 50'000.00 a été voté en 2001 pour l'extension de l'adduction d'eau sur les terrains de la famille Quiot. Ce projet a passablement changé depuis ce temps-là et c'est aujourd'hui un autre projet qui a été mis en place pour l'adduction d'eau.

Des déplacements de conduites ont été rendus nécessaires du fait qu'une maison a été implantée sur la conduite de transport qui traverse la parcelle.

Au départ, on a établi un bouclage autour de ce quartier qui permet d'alimenter d'un côté ou de l'autre afin d'éviter des problèmes en cas de rupture de conduite. Tous ces éléments font que le crédit de Fr. 50'000.00 sera dépassé dans une mesure que M. Dominique Corpataux ne peut pas indiquer.

M. Dominique Corpataux précise qu'il tient à signaler aux membres du Conseil général ce dépassement de crédit pour l'adduction d'eau potable, avant qu'ils ne se prononcent sur un autre crédit pour ce quartier, et relève que l'évolution temporelle entre 2001 et maintenant explique aussi une partie de ce dépassement.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière signale que l'investissement d'un montant de Fr. 25'000.00 pour l'installation d'un éclairage public de route du quartier Pra Novy est lié à l'obligation de la commune de financer l'éclairage public de tout nouveau quartier.
La commission financière propose au Conseil général d'accepter le crédit de Fr. 25'000.00.

Le Président ouvre la discussion générale d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer, par main levée, sur le crédit demandé de Fr. 25'000.00 pour cet investissement.

Au vote, le crédit de Fr. 25'000.00 pour l'éclairage public du quartier Pra Novy est accepté à l'unanimité par 27 voix, sans opposition ni abstention.

5. 7 Achat d'un véhicule tout-terrain pour le service de l'édilité

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu un rapport du Conseil communal.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 16 novembre 2011.

M. Dominique Corpataux explique avec quelques détails en plus de ce qui figure dans le message le raisonnement qui a été posé avant de proposer l'achat de ce véhicule.

Ce véhicule est effectivement destiné à permettre les déplacements nombreux qui sont effectués au moyen du transporteur Lindner.

Ce nouveau véhicule devra aussi servir à remplacer le véhicule privé que M. Norbert Friedly utilise à raison de 2'000 kilomètres pour les besoins la commune.

M. Dominique Corpataux signale au Conseil général que la commune indemnise M. Norbert Friedly pour un nombre de 2'000 kilomètres qu'il effectue au moyen de son véhicule pour les besoins de la commune et se déclare d'avis que tous les déplacements ne sont pas facturés par l'intéressé.

Globalement, les besoins sont estimés à des déplacements de l'ordre de 10'000 kilomètres par année. Pour effectuer ces déplacements, le personnel édilitaire utilise actuellement le transporteur Lindner. Le coût au kilomètre pour l'utilisation du transporteur Lindner est nettement supérieur à ce que coûterait un véhicule tout-terrain.

De l'avis de l'intervenant, le montant de Fr. 45'000.00 est un bon investissement qui permettra de faire des économies à relativement brève échéance.

Le coût total de ce véhicule a été estimé à Fr. 45'000.00, compte tenu du fait qu'un véhicule tout-terrain de type pick-up coûte environ Fr. 30'000.00 à Fr. 35'000.00, auxquels s'ajoute le montage d'un pont en aluminium qui permet d'éviter une dépréciation rapide du véhicule. On espère utiliser ce véhicule durant une dizaine d'années, voire plus, et il serait regrettable qu'il rouille, du fait de chocs, sur la partie de chargement à l'arrière.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière signale que le nouveau véhicule de type pick-up, objet de la demande du Conseil communal, doit, d'une part,

remplacer un véhicule privé et, d'autre part, permettre d'éviter l'utilisation du transporteur Lindner, plus onéreux à l'usage, lorsqu'il n'est pas nécessaire pour l'accomplissement de certaines tâches.

La commission financière préavise favorablement cet investissement, tout en demandant au Conseil communal d'étudier les offres les plus intéressantes et les plus compétitives par rapport au cahier des charges.

M. Alain Carrupt souhaite, pour une question d'environnement, que, dans la mesure où le cahier des charges est rempli, l'on donne la préférence au véhicule qui pollue le moins, selon les normes édictées en la matière.

L'intervenant est d'avis que, dans un rapport de prix avec une petite variation pour des prestations et prix pratiquement comparables, il serait souhaitable de donner la priorité au véhicule de la classe la moins polluante.

Mme Andréa Felder déclare se rallier à ce qu'à dit M. Alain Carrupt.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer, par main levée, sur le crédit demandé de Fr. 45'000.00 pour l'achat de ce véhicule.

Au vote le crédit de Fr. 45'000.00 pour l'achat du véhicule tout-terrain est accepté à l'unanimité par 27 voix, sans opposition ni abstention.

5.8 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement 2012

Le Président ouvre la discussion générale concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant ce point de l'ordre du jour et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le budget de fonctionnement 2012 qui se présente comme suit :

Total des revenus	Fr. 9'952'093.00
Total des charges	Fr. 10'041'440.00
Excédent de charges	Fr. 89'347.00
	==========

et sur le budget des investissements 2012 qui se présente comme suit:

Total des revenus	Fr. 483'261.00
Total des charges	Fr. 1'496'500.00
Excédent de charges	Fr. 1'013'239.00
	==========

Au vote final, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012 sont acceptés par 27 voix, sans opposition ni abstention.

6. Place de jeux synthétique à l'ouest de la nouvelle école
Approbation du décompte définitif du coût des travaux de réfection

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le rapport qui a été adressé aux membres du Conseil général le 16 novembre 2011.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le rapport adressé au Conseil général, le Président donne la parole à la commission financière pour présenter son rapport relatif au décompte définitif du coût des travaux de réfection de la place de jeux synthétique à l'ouest de la nouvelle école.
Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare avoir pris connaissance avec satisfaction que le décompte final de la rénovation de la place synthétique présente un solde positif de Fr. 8'467.10 par rapport à un budget de Fr. 80'200.00 résultant d'un crédit voté de Fr. 65'000.00 et d'une subvention de la commission cantonale LORO-Sport (Loterie Romande) de Fr. 15'200.00.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le décompte final.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative à ce décompte d'investissement et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif du coût de la réfection de la place synthétique à l'ouest de la nouvelle école qui se présente comme suit:

Crédit voté le 9 décembre 2008	Fr. 65'000.00
Subvention de LORO-Sport	Fr. 15'200.00
Total intermédiaire	Fr. 80'200.00
Coût effectif des travaux	Fr. 71'732.90
Montant inférieur au crédit voté	Fr. 8'467.10
	==========

Au vote, le décompte final de réfection de la place synthétique à l'ouest de la nouvelle école est accepté par 27 voix, sans opposition ni abstention.

7. Plan financier de la période 2012 – 2016

Le Président donne la parole au Conseil communal.

Mme Anne-Lise Meyer rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu le plan financier de la période administrative 2011 – 2016.

Le plan financier doit être préavisé à l'attention du Conseil communal par la commission financière.

Les membres du Conseil général doivent en prendre connaissance et ont la possibilité de poser des questions à laquelle le Conseil communal apportera des réponses. Toutefois, les membres de législatif n'ont pas la compétence de voter ce plan financier.

Le Président donne la parole à la commission financière pour faire part de son avis sur le plan financier de la période administrative 2011 – 2016.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Stohr, la commission financière donne un avis favorable au plan financier 2011-2016 qui nous est présenté.

Elle demande au Conseil communal qu'il soit mis à jour au minimum une fois par année.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à ce point de l'ordre du jour et admet que les membres du Conseil général ont pris connaissance du plan financier de la période 2012 – 2016.

8. Règlement du Conseil général – marche à suivre pour la révision

Le Président signale aux membres du Conseil général que le bureau du CG, d'entente avec les groupes, leur propose la création d'une commission qui sera chargée de préparer cette révision.

Dès le moment où l'entrée en matière aura été acceptée, les membres du Conseil général seront appelés à se prononcer sur le nombre de membres de cette commission.

Le Président invite les membres du Conseil général à se prononcer, par main levée, sur l'entrée en matière pour la création d'une commission d'étude

Au vote, la décision de constituer une commission d'étude est acceptée par 24 voix et trois abstentions.

Le Président ouvre la discussion générale concernant la fixation du nombre de membres de la commission d'étude.

M. Pascal Marchon signale que le souci du groupe PS et Ouvertures est celui selon lequel chaque groupe de cette assemblée puisse être équitablement représenté et que cela donne l'image de sa représentation au niveau du nombre d'élus au Conseil général.

Le Président demande à l'intervenant s'il est en mesure de formuler une proposition concrète.

M. Pascal Marchon signale que, selon des discussions informelles qui ont été avancées, il est ressorti de cette discussion que la commission devrait être constituée de 3 PS, 2 PDC et 1 Arc-en-ciel et se déclare disposé à discuter cette proposition.

Par la voix de son porte-parole, M. Frédéric Brülhart, le PDC – Futuro de Belfaux est tout à fait ouvert à la mise sur pied de cette commission et estime que la représentation composée de 2 PDC, 2 socialistes, un Arc-en-ciel et un UDC serait judicieuse.

Le groupe précité demande que le délai de présentation du projet soit arrêté au printemps 2013.

Par la voix de son porte-parole, M. Jean-Paul Meyer, le mouvement Arc-en-ciel propose également une représentation composée de 2 PS, 2 PDC, 1 Arc-en-ciel et 1 UDC avec l'éventuelle possibilité de confier la présidence au PS du fait qu'il a une voix de plus au sein du Conseil général.

M. Pascal Marchon remercie les personnes qui ont formulé des propositions et déclare ne pas vouloir oublier le travail de M. Schmutz qui a quand même fait une grande part du dégrossissage de ce document qui n'était pas simple.

L'intervenant relève que, dans les discussions informelles, on avait aussi émis l'idée selon laquelle M. Roland Schmutz participerait à ce groupe de travail avec voix consultative parce que son expérience et sa connaissance du document seraient certainement une aide qui permettrait de gagner du temps dans ce groupe de travail.

M. Frédéric Brülhart part du principe selon lequel la ratification de la proposition de M. Pascal Marchon permettrait à M. Roland Schmutz de faire partie de la commission d'étude uniquement avec voix consultative mais ne lui permettrait pas d'être représentant du groupe Arc-en-ciel.

M. Pascal Marchon rétorque que le groupe Arc-en-ciel a le choix entre proposer un représentant du groupe et accepter que M. Schmutz fasse partie de la commission avec voix consultative ou bien décider que M. Schmutz est le représentant du groupe et, à ce moment-là, il en est membre.
La parole n'étant plus demandée, le Président soumet aux membres du Conseil général la proposition de constituer une commission qui a pour but de présenter une proposition de règlement jusqu'au printemps 2013 et qui sera composée de 2 PS, 2 PDC, 1 Arc-en-ciel et 1 UDC.

Au vote la proposition est acceptée par 27 voix, sans opposition ni abstention.

M. Pascal Marchon souhaiterait, pour faciliter le travail de ce groupe, que le secrétariat communal envoie les travaux en l'état actuel à tous les membres élus du Conseil général pour qu'ils puissent étudier en détail cet avant-projet et faire part de leurs impressions à leurs représentants dans ce groupe de travail.

Le Président ne voit pas d'objection à cette proposition car il estime que le document établi à cet effet est ouvert et qu'il mérite d'être travaillé.

Le Président propose aux membres du Conseil général de passer à la nomination des membres de cette commission et leur demande de présenter des candidatures.

Au nom du groupe PDC – Belfaux Futuro, M. Frédéric Brülhart présente comme candidats à la nomination de cette commission M. Alain Bise, ancien président du Conseil général, et M. Christophe Thode, nouvel élu au sein du Conseil général.

Au nom du groupe PS et Ouvertures, M. Pascal Marchon présente la candidature de M. Alain Carrupt, qui va se faire connaître assez vite par son bon sens et son souci de faire avancer les choses, et celle de M. Dominique Schaller, qui s'est déjà fait connaître par ses questions et son bon sens également.

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, Mme Barbara Dousse présente la candidature de M. Jean-Paul Meyer, membre du Conseil général depuis sa constitution, il y a plus de dix ans. Elle recommande d'appuyer la candidature de M. Jean-Paul Meyer.

Au nom de la formation UDC Belfaux, M. Didier Quiot propose la candidature de M. Pierre Bapst.

Le Président demande aux membres s'ils ont d'autres propositions à formuler.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de nommer par main levée, pour le groupe PDC, M. Alain Bise et M. Christophe Thode, pour le groupe PS, M. Alain Carrupt et M. Dominique Schaller, pour le groupe Arc-en-ciel, M. Jean-Paul Meyer et pour la formation UDC, M, Pierre Bapst.

Les candidats dont le nom figure ci-dessus sont élus, chacun avec vingt-sept voix, membres de la commission d'étude de la modification du règlement du Conseil général.

Le Président propose que le doyen d'âge de cette commission convoque la première séance en vue de sa constitution et comme, souhaité par M. Pascal Marchon, il participera à cette séance avec voix consultative dans le but d'informer les membres sur ce qui a été fait jusqu'à ce jour afin d'éviter des doublons.

M. Roland Schmutz reste ouvert à toute proposition qui lui serait faite de participer à d'autres séances, toujours avec voix consultative.

9. Propositions

Le Président ouvre la discussion générale.

ETUDE D'UNE DECHETTERIE QUI SATISFASSE AUX BESOINS DE LA POPULATION

M. Jean-Paul Bossy relève qu'une information a été donnée en début de séance à propos de la déchetterie et pense que la proposition à laquelle il a été répondu date de plusieurs années. Mais comme étant nouveau au Conseil général, l'intervenant déclare ne pas être au courant de toutes les questions et propositions qui sont formulées à ce niveau là.

L'intervenant, qui déclare s'y rendre régulièrement depuis de très nombreuses années, remarque de plus en plus que la déchetterie n'est plus adaptée aux besoins de la population de Belfaux et de La Sonnaz, population qui ne cesse de croître.

L'intensité du trafic qui s'y déroule et les aménagements rudimentaires rendent problématique la tâche de ceux qui y viennent déposer leurs déchets.

M. Jean-Paul Bossy déclare vouloir se limiter à ne citer, comme exemples, que les points essentiels suivants :

- manque flagrant de places de stationnement,
- accès pénible par escaliers ou escabeaux aux deux bennes de déchets verts,
- espace trop petit pour les branchages.

Constatant qu'aucun montant n'a été porté au plan financier 2011-2016 pour améliorer les points décrits ci-avant, M. Jean-Paul Bossy part de l'idée selon laquelle il peut en déduire que la situation de la déchetterie n'interpelle pas outre mesure le Conseil communal.

Par conséquent, il demande au Conseil communal de se pencher sur ce problème, d'évaluer les besoins auxquels la commune devra faire face ces prochaines années (jusque vers 2030 (selon le projet Agglo) et d'adresser au Conseil général, dans le délai d'un an, un projet chiffré qui tienne compte, après une réflexion de fond, entre autre, les principaux éléments suivants :

- dimensionnement de l'espace nécessaire,
- emplacement,
- aménagement des espaces,
- circulation
- places de stationnement,
- bennes à déchets verts en contrebas d'une voie de circulation,
- aménagement éventuel de locaux,
- etc.…

L'intervenant remercie les intéressés de l'attention qu'ils porteront à l'amélioration de la situation actuelle de la déchetterie, ce qui facilitera grandement la tâche de ceux qui s'y rendent et donnera l'image d'une commune qui se soucie de son développement.

Le Président propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Jean-Paul Bossy.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 27 voix, sans opposition ni abstention

CANDIDATURE DE MONSIEUR ALAIN BERSET AU CONSEIL FEDERAL

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, M. Dominique Stohr relève que l'élection du Conseil fédéral du 14 décembre prochain constitue un événement exceptionnel étant donné la candidature de Monsieur Alain Berset.

Le mouvement Arc-en-ciel propose au Conseil communal d'organiser un rassemblement pour permettre à la population belfagienne (adultes et écoliers) de suivre cet événement en direct.

Le mouvement Arc-en-ciel demande au Conseil général d'appuyer cette proposition.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Pascal Marchon remercie le mouvement Arc-en-ciel pour cette proposition et voudrait juste signaler que, dans le cadre d'une élection fédérale, il y a des procédures et des protocoles qui sont mis en place sur le plan fédéral et sur le plan cantonal, par la Chancellerie.

L'intervenant se déclare d'avis que, dans le cas où Monsieur Alain Berset serait élu, la commune pourra évidemment organiser une réception durant l'arrêt du train à Belfaux qui va durer une heure et demie et imagine qu'elle ne manquera pas de le faire.

M. Dominique Stohr précise que ce qui est en fait proposé par le mouvement Arc-en-ciel, c'est d'organiser un rassemblement le jour de l'élection pour que l'on puisse suivre en direct l'élection le 14 décembre 2011.

Avec la fatigue et la distraction, M. Pascal Marchon déclare avoir confondu les deux événements et déclare adhérer à cette proposition qu'il trouve sympathique.

L'intervenant part de l'idée selon laquelle cela implique qu'il faudra donner congé aux élèves de la commune.

M. Pascal Marchon ne connaît pas l'organe qui est compétent pour prendre une décision à ce propos mais croit savoir que la commission scolaire a quelques jours de battement à disposition sur les 186 jours fixés par le département.

M. Jean-Bernard Schenevey se déclare favorable à cette proposition, à condition qu'elle soit transmise au Conseil communal pour étude. Il relève que les délais sont naturellement un peu extraordinaires et demandera au Conseil communal de répondre tout de suite à la proposition et d'en informer les intéressés.

Le Président propose l'installation d'un écran géant dans la salle communale afin de permettre aux personnes intéressées de suivre en direct l'élection.

M. Jean-Bernard Schenevey propose d'ouvrir un petit peu la discussion pour savoir si l'ensemble du Conseil général est favorable.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Alain Carrupt trouve que c'est une bonne idée et que, probablement pour les enfants on peut coupler cette retransmission avec l'instruction civique en leur présentant l'événement. C'est peut-être une possibilité de leur rappeler les connaissances fondamentales du civisme.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Dominique Stohr.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 23 voix, contre une et trois abstentions.

M. Jean-Bernard Schenevey signale que, compte tenu du contexte de cette élection, le Conseil communal l'a chargé de contacter Monsieur Alain Berset afin d'obtenir éventuellement des places au Palais Fédéral pour assister à l'élection. M. Alain Berset a répondu que ce n'était malheureusement pas possible du fait qu'il ne dispose que d'un certain nombre de places pour sa proche famille.

Par contre, il a suggéré que les personnes, qui souhaitent se déplacer à Berne, peuvent réserver des places dans un restaurant pour suivre l'élection sur un écran. Le Conseil communal pourrait informer M. Alain Berset de la situation afin qu'il puisse réserver pour les personnes intéressées de l'espace dans les couloirs du Palais Fédéral pour partager un apéritif avec lui.

M. Jean-Bernard Schenevey se déclare d'avis qu'il ne faudrait pas tarder à informer M. Alain Berset de l'intention des personnes intéressées à assister en délégation à l'élection sur place.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que cent personnes ne pourront pas être reçues et propose de former une délégation composée de membres du Conseil communal et du Conseil général qui devrait être limitée à un nombre de douze à quinze personnes au plus.

Mme Barbara Dousse est d'avis que le déplacement d'une délégation des autorités communales à Berne n'empêche pas la mise en place d'un écran pour la population du village.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis qu'il est temps de savoir si le Conseil général souhaite former une délégation et dans l'affirmative de définir sa composition.

Mme Barbara Dousse est d'avis que l'on n'était pas sûr du ticket et que l'on ne pouvait pas faire cela tellement à l'avance.

M. Jean-Bernard Schenevey est aussi d'avis que, tant que le ticket n'était pas formé, aucune disposition ne pouvait être prise à ce propos et signale que Monsieur Alain Berset ne souhaitait pas que le Conseil communal parle de cet événement.

CONCEPT DE STATIONNEMENT DE VEHICULES MOBILITY A BELFAUX

Mme Corinne Ajilian signale qu'elle a été contactée par un citoyen de Belfaux qui s'occupe de véhicules Mobility et que celui-ci a demandé de faire passer un message pour le concept auquel elle adhère aussi.

Cette personne souhaiterait demander à la commune un emplacement pour un véhicule Mobility.

L'intéressé a expliqué à l'intervenante le concept qu'elle va présenter au Conseil général et lui a aussi remis des documents qu'elle remettra volontiers à l'administration communale.

Pour mettre en place ce concept, la société Mobility passe avec la commune un contrat d'une durée de deux ans. Par ce contrat, la commune s'engage à mettre à disposition une place de parc pour le véhicule et doit aussi accorder une garantie de déficit. Cela signifie que, dans le cas où le véhicule ne procurerait pas un chiffre d'affaire de Fr. 12'000.00 sur l'année, c'est la commune qui devrait couvrir le déficit.

Le service Mobility a signalé à l'intervenante qu'il disposait de quinze clients sur le territoire communal mais qu'il fallait disposer d'une trentaine de clients pour couvrir les frais au cours de l'année.

Cependant le fait d'avoir un emplacement dans le village pourrait amener de nouveaux clients.

Mme Corinne Ajilian soumet au Conseil général la proposition de mettre un emplacement qui pourrait être situé à n'importe quel endroit, par exemple à la gare, sur la place derrière l'école ou à d'autres endroits à voir. L'important est que les gens connaissent cet emplacement.

L'intervenante souhaite que le Conseil général donne une suite favorable à sa proposition.

Mme Andrea Felder, qui souhaite compléter les explications données, en signalant que les emplacements des véhicules Mobility se trouvent proches des gares pour encourager l'utilisation du train pour les longs trajets et permettre aux usagers d'utiliser, depuis l'endroit où le train s'arrête, la voiture Mobility pour effectuer le dernier parcours qui est souvent le plus pénible.

M. Hubert Sauvain, comprend, en tant qu'utilisateur du service Mobility, la proposition soumise mais il voit un problème dans le sens où son acceptation aurait pour conséquence le soutien d'une société anonyme et pose la question de savoir pourquoi on ne soutiendrait pas d'autres sociétés anonymes de Belfaux.

L'intervenant relève que les usagers de Mobility doivent effectuer un trajet en train de huit minutes pour aller chercher un véhicule dans un parc de la société Mobility de 10 voitures qui se trouve à Fribourg.

M. Hubert Sauvain est d'avis qu'il faudrait renforcer cette analyse et repasser la proposition plus tard.

Mme Andrea Felder signale que pour sa part, son couple, qui a quatre enfants et qui ne voulait pas de véhicule privé, utilisait les véhicules Mobililty qui n'ont pas de sièges. Pour disposer d'une voiture Mobility, son mari devait chaque fois se déplacer pour chercher le véhicule Mobility et revenait au domicile chercher les enfants. Par la suite les enfants étaient reconduits au domicile au moyen de la voiture Mobility et quelqu'un devait repartir avec le véhicule Mobility pour le stationner à Fribourg et revenir en train à Belfaux.

Sachant qu'à Belfaux il y a deux gares, le système paraît extrêmement compliqué.

Mme Andrea Felder signale que, c'est une des raisons pour laquelle, sa famille a acheté une voiture parce qu'avec la voiture Mobility, c'était trop compliqué.

Mme Andrea Felder relève toutefois que le système Mobility est une bonne chose parce que de nombreuses personnes ont un véhicule dont elles pourraient se passer si elles pouvaient de temps en temps réserver un autre véhicule.

Au niveau écologique et au niveau économique ce système a du sens et c'est une solution du futur.

Le Président propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Corinne Ajilian.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 15 voix, 7 oppositions et 5 abstentions.

COLLECTEUR D'EAUX USEES DE LA PARTIE SUPERIEURE DE LA ROUTE DE ROSIERE

Comme elle l'a déjà fait tout à l'heure, Mme Andrea Felder signale que quelques habitations à proximité du Châno ne sont toujours pas raccordées au réseau des eaux usées. Cette situation est clairement illégale. De par la loi fédérale sur la protection des eaux, il est obligatoire de déverser les eaux polluées dans le réseau d'égouts, dans la mesure où le raccordement peut raisonnablement être envisagé (Leaux, Art. 11). La commune a élaboré un PGEE (plan général d'évacuation des eaux) approuvé en 2009 par le canton, dans lequel ce raccordement est prévu.

La somme nécessaire à pallier à cette lacune ne figure ni dans le budget, ni dans les investissements, ni dans le plan financier 2011-2016.

Au vu de ce qui précède, Mme Andrea Felder propose que le raccordement au réseau d'égouts des habitations susmentionnées soit intégré dans le budget 2013, afin que cette lacune soit comblée le plus rapidement possible.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Andrea Felder.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 21 voix, 4 oppositions et 2 abstentions.

ROUTE DU CENTRE, TRAVERSEE PIETONNE

Mme Andrea Felder relève que, pour les enfants qui doivent traverser la route du Centre pour se rendre à l'école, la situation est insatisfaisante. Les habitants concernés s'inquiètent par rapport à cette situation

Mme Andrea Felder propose :

- De prendre des mesures adéquates pour améliorer la sécurité des écoliers en attendant la mise en place de mesures Valtraloc.
- De communiquer à la population les mesures prévues par le projet Valtraloc (par exemple par le biais d'un Belinfo).

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Andrea Felder.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 14 voix, 2 oppositions et 11 abstentions.

BATIMENT A L'USAGE DES ECOLES ET DES AUTRES SERVICES
POURSUITE DE L'ETUDE

M. Alain Carrupt propose que le Conseil communal fournisse, dans les plus brefs délais, au Conseil général un calendrier précis de la suite des travaux.

Le Président propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Alain Carrupt.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 24 voix, 1 opposition et 2 abstentions.

PRESENTATION DU BUDGET

M. Alain Carrupt remercie pour le document qui a été mis à disposition pour le budget 2012 qui était complet et très informatif.

Cependant, il a été relevé par plusieurs intervenants et intervenantes que, pour les années prochaines, nous allions devoir examiner avec une attention toute particulière, notamment les investissements et les coûts de fonctionnement de la commune pour éviter la spirale de l'augmentation de l'endettement et de la diminution de la capacité d'autofinancement.

L'intervenant propose que les budgets qui sont établis par rapport aux derniers comptes approuvés puissent être comparés avec le budget de l'année en cours et les prévisions complètes pour l'année suivante. Il serait intéressant, puisque nous allons devoir examiner très attentivement la situation pour le prochain budget et les budgets suivants, que nous puissions disposer, par la même occasion, des indications sur l'état des finances de l'année en cours et sur la prévision de résultat de l'année en cours.

L'intervenant imagine que le Conseil communal effectue une surveillance du budget, dont il ne connaît pas les intervalles, et propose que l'on puisse disposer, lors de la discussion sur le budget au début décembre, d'une indication par rapport au résultat attendu de l'année en cours.

Mme Anne-Lise Meyer déclare avoir pris note de la proposition.

Le Président propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Alain Carrupt.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 24 voix, 2 oppositions et 1 abstention.

HAIES VIVES BORDANT LES ROUTES COMMUNALES

M. Alain Carrupt signale qu'il a constaté, à plusieurs endroits dans la commune que des plantations d'arbustes de propriétés privées débordent, soit sur les trottoirs, soit sur les routes, et propose que le Conseil communal apporte une attention très particulière à cette situation. Ce n'est peut-être pas la période ou on le voit le mieux. Cependant, un constat pourra être fait au printemps et l'autorité communale pourra faire appliquer la règlementation en vigueur pour éviter que des piétons doivent descendre d'un trottoir pour éviter des branches d'arbustes ou que des automobilistes n'aient aucune visibilité dans des contours.

Le Président propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Alain Carrupt.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 27 voix.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux propositions.

10. Questions

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions.

PARKING DE LA GARE DE BELFAUX CFF

Mme Corinne Ajilian rappelle que le Conseil général a parlé, lors de la dernière séance, du parking de la gare CFF et pose la question de savoir si la commune a reçu une réponse écrite de l'entreprise des CFF concernant le nombre de places qui, apparemment, n'était pas très clair.

M. Dominique Corpataux répond à l'intervenante que les CFF ont confirmé que le parking, qui est en prévision à la gare CFF, n'est toujours pas officiel. Cela signifie que la commune n'est pas en possession d'un document qui indique le nombre de places et leur configuration. Par contre, le chef de projet des travaux d'aménagement du quai a confirmé à M. Dominique Corpataux qu'il y a bien une place qui allait être aménagée pour permettre le stationnement d'une vingtaine de véhicules du côté Ouest de la gare et que ce sera un Park + Ride dont le prix de stationnement sera relativement modeste. Cette personne ne s'est pas prononcée sur le tarif.

M. Dominique Corpataux confirme que la commune n'a pas reçu de projet ni d'information pour l'instant.

JONCTION DE L'ACCES DU NOUVEAU QUARTIER DES ESSERTINES A LA ROUTE DE CORMINBŒUF

Mme Corinne Ajilian désire savoir si un rond point est prévu pour la jonction de la route du quartier des Essertines à la route de Corminboeuf. Elle ne trouve pas opportun l'aménagement d'un rond point dans un grand virage.

M. Dominique Corpataux répond que le projet mis à l'enquête publique ne prévoit pas de giratoire à cet endroit mais un élargissement de l'accès actuel en forme de patte d'oie afin de permettre aux usagers d'effectuer sans difficulté les mouvements de tourner à droite en direction de Corminboeuf en quittant la route du quartier.

ZONES LIMITEES A 30 KM/H

Mme Christiane Bapst déclare avoir remarqué sur les routes limitées à 30 km/h que des bacs étaient posés pour ralentir la circulation, ce qu'elle qualifie de très bonne chose.

Comme la position de certains bacs a été changée, elle pose la question de savoir si ces bacs doivent vraiment être posés sur le bord de la route ou s'ils doivent permettre le passage avec une poussette, une petite trottinette du type de celles que les enfants utilisent pour se rendre à l'école ou encore avec un déambulateur pour personne âgée.

M. Dominique Corpataux signale que les bacs ont normalement été placés aux endroits prévus par le projet mis à l'enquête mais qu'il y a des bacs qui n'ont pas été posés aux endroits prévus à la route Sur-le-Ru. Au bord de cette route, une bande d'un mètre de largeur devrait être maintenue depuis la route de Chésopelloz jusqu'à la route de Corminbœuf.

Mme Andrea Felder a informé M. Dominique Corpataux de cette situation et l'entreprise, qui a exécuté les travaux, les a déplacés hier matin. Ils sont maintenant posés à une distance d'un mètre du bord de la chaussée.

La seule chose différente par rapport au projet mis à l'enquête concerne les bacs qui sont posés à la hauteur de la crèche. Les bacs qui se trouvent à cet endroit ont été posés de manière provisoire.

M. Dominique Corpataux prévoit d'organiser une vision locale pour savoir comment les placer le mieux possible.

Le projet mis à l'enquête prévoyait que ces bacs soient posés sur la place de stationnement de l'immeuble de M. Marchon et il a été considéré que cet endroit n'était pas approprié.

M. Dominique Corpataux précise que les mesures prises actuellement pour limiter la vitesse à 30 km/h sur différentes routes communales sont provisoires et que les éléments en place sont complètement mobiles. Il y aura un marquage au sol qui permettra d'indiquer aux piétons le cheminement qu'ils doivent suivre. Tout ceci est provisoire et devra être analysé dans une année. Les mesures définitives sont prévues dans un délai de trois ans.

M. Dominique Corpataux signale aux membres du Conseil général que les remarques qu'ils souhaiteraient faire à ce propos sont les bienvenues pour apporter les améliorations nécessaires dans le délai de trois ans.

NUISANCES AUX ALENTOURS DE L'ECOLE EN FIN DE SEMAINE

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Stohr, le mouvement Arc-en-ciel signale que plusieurs citoyens ont fait part à ses membres de nuisances importantes (tapage nocturne, amas de détritus, déprédations des lieux. etc.…) aux alentours de l'école, tous spécialement pendant le week-end.

De ce fait, le Mouvement Arc-en-ciel aimerait savoir :

1. Si et comment est organisée la surveillance des abords de l'école.
2. Si des mesures sont envisagées pour remédier à la situation dénoncée, d'autant plus que le Conseil général vient d'approuver l'aménagement de gradins dans le secteur de la halle des sports.

3. Où en est exactement le projet « Belfaux, sympa », sachant que :
   lors de la séance du Conseil général du 30 novembre 2010, Madame Solange Berset avait annoncé que la commune venait de recevoir l'avis du canton qui avait accepté que Belfaux soit commune pilote pour le projet (avec Bulle).
   14 agents de « Bulle, Sympa » ont déjà terminé leur formation (selon l'article paru à ce sujet dans La Liberté du 28 novembre 2011).

Mme Anne-Lise Meyer déclare pouvoir répondre à une partie de la question et signale que le Conseil communal a pris la décision de déposer plainte chaque à fois qu'il y a des tags, des graffitis ou des déprédations dans le cadre des écoles et de ses alentours.

S'agissant du stationnement des véhicules qui pose aussi un problème, Mme Anne-Lise Meyer informe le Conseil général du fait qu'elle a rendez-vous, sous peu, avec la police de proximité dans le but d'examiner la possibilité d'empêcher aux parents l'accès aux écoles par le chemin des Ecoliers pour y déposer les enfants et de les inciter à stationner leurs véhicules sur la place inférieure de la Halle pour ce faire.

Le Conseil communal attend les conseils de la police de proximité pour prendre les mesures adéquates et a aussi décidé de lui demander de procéder à des rondes plus régulières en fin de semaine pour voir ce qu'il se passe avec les jeunes.

M. Dominique Stohr trouve étonnant, alors que Bulle et Belfaux ont obtenu un avis d'accord en même temps, d'apprendre que Bulle en est au point d'avoir quatorze agents en formation et parle des suivants qui sont planifiés pour l'an prochain. Il constate qu'à Belfaux il n'y a encore rien.

M. Hendrick Krauskopf signale que la prochaine échéance fixée dans le cadre du concept Belfaux, sympa est une rencontre avec les autorités qui se déroulera dans le délai d'une à deux semaines.

M. Eric Baechler rappelle le problème posé par les regards de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées dans le quartier des Essertines et pose la question de savoir s'il a été résolu.

M. Dominique Corpataux relève que le Conseil communal a été informé du fait qu'à un certain moment, il y aurait eu des croisements de canalisations, phénomène relativement bien connu dans la commune. Selon le contrôle effectué sur place, il a été constaté que les canalisations ont été posées légèrement différemment de ce qui était prévu sur le plan mis à l'enquête. Par contre, la vérification effectuée par M. Jean-Pierre Barras a démontré qu'elles sont tout à fait conformes.

M. Frédéric Brülhart désire savoir si l'enquête menée par le Préfet de la Sarine sur le fonctionnement du Conseil communal a abouti à quelque chose et demande si l'exécutif en connaît la conclusion ou s'il a des informations à ce sujet.

M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que l'exécutif a adressé un courrier à la préfecture pour lui demander de tirer des conclusions et que le juriste qui, mène l'enquête, a adressé à la commune une nouvelle demande tendant à obtenir les ordres du jour, les procès-verbaux préalables et les procès-verbaux des séances à partir de la date de ceux qui ont été demandés.

Le Conseil communal a décidé de transmettre ces documents au juriste de la préfecture tout en lui faisant part de son étonnement de devoir continuer à lui fournir des informations, alors que lui n'a pas de résultat quant au dysfonctionnement qui a été constaté en septembre.

M. Jean-Bernard Schenevey précise que le Conseil communal n'a pas d'information à ce sujet, en dehors de celles qui ont paru dans la presse, où il a été écrit que les deux problèmes principaux seraient le dysfonctionnement de communes, notamment de celle de Belfaux, et les fusions de communes.

Mme Andrea Felder pose la question de savoir si on a le droit de dire quelque chose sur ce qui a été discuté ou décidé en séance de commission.

L'intervenante part de l'idée selon laquelle une commission donne un préavis et prend note du fait que, si l'exécutif ne tient pas compte du préavis de la commission, on n'a pas le droit d'en parler.

Le Président répond que les discussions et décisions propres aux commissions sont confidentielles.

Mme Andréa Felder pose la question de savoir s'il serait possible d'installer un conteneur pour la collecte des anciens textiles qui ne sont pas des vêtements encore en état.

M. Christian Maître répond avoir pris note des demandes de M. Jean-Paul Bossy et de Mme Andrea Felder et déclare qu'il va les examiner dans le cadre de la gestion des déchets.

La Parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux questions

11. Divers

Avant d'ouvrir la discussion générale, Le Président donne connaissance d'un courrier adressée au président du Conseil général par la commission économique. Ce courrier a la teneur suivante :

« Monsieur le Président du Conseil général,

Lors de la séance extraordinaire du Conseil général du 19 octobre 2011, Monsieur Eric Baechler a pris la parole et posé une question à un conseiller communal (voir page 39 du PV de la séance).

M. Baechler est membre de la commission économique et, lors de son intervention, il s'est référé à une discussion tenue au sein de la commission.

Nous tenons à préciser que les propos tenus à titre privé par M. Baechler n'engagent que lui. En effet, les membres de la commission ne se sont posé la question des activités d'Immobelfo que dans le cadre d'une liste de personnes à inviter à notre traditionnel apéritif de l'économie locale, rien de plus.

Nous avons fait remarquer à M. Baechler que les propos tenus au sein de cette commission doivent rester confidentiels et espérons que cet incident ne va pas entacher la confiance que le Conseil communal nous a donnée.

Nous vous remercions de prendre acte de notre message et vous adressons, Monsieur le Président du Conseil général, nos plus respectueuses salutations.

Pascal Barras
Président de la commission économique »

Le Président ouvre la discussion générale dans les divers

M. Eric Baechler signale qu'il a une remarque à faire concernant la lettre de la commission économique dans le sens où l'article 55 stipule que chaque membre du Conseil général peut poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration et déclare ne pas voir de problème avec la question.

Le Président lui répond que le problème posé concerne une commission.

Mme Andrea Felder revient sur l'information donnée en début de séance par M. Jean-Bernard Schenevey, selon laquelle le Conseil communal s'est déclaré en faveur d'une extension de la zone à bâtir du quartier Champ Bonjard en dehors du processus de révision du plan d'aménagement local.

L'intervenante déclare regretter cette décision parce que par cette décision, le Conseil communal ne tient pas compte de la volonté de la population qui souhaite un développement modéré et surtout pas aussi rapide.

Mme Andrea Felder trouve dommage la décision prise.

Pour permettre au Conseil général de comprendre pourquoi cette décision a été prise, M. Jean-Bernard Schenevey relève que le plan d'aménagement local de la commune est en révision et que les terrains à construire disponibles sur le territoire de la commune seront, à partir de l'année prochaine et ultérieurement, quasiment nuls. De plus, la révision du PAL va prendre plusieurs années, certaines révisions ont duré plus de dix ans.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que la commune doit se préparer à ce genre de situation et relève que, c'est dans ce but, que le Conseil communal a décidé de demander le changement d'affectation de cette zone qui est considérée par l'agglomération de Fribourg comme une dent creuse.

L'intervenant explique qu'une dent creuse est une surface de terrain qui est partiellement équipée mais qui est distante de plus de 500 mètres d'un service de transport public.

Une dent creuse est une zone qui touche le cercle des 500 mètres mais qui se trouve un petit peu à l'extérieur. La surface de cette zone n'est pas négligeable mais ne peut pas être considérée comme une immense zone. Ces terrains vont permettre à la commune de poursuivre son développement en attendant la révision du PAL.

Comme le Conseil communal prévoit l'extension des équipements scolaires, il est opportun de se poser la question de savoir si maintenant il faut placer un obstacle pour stopper brutalement le développement pendant plusieurs années.

Le Conseil communal s'est posé la question et y a répondu en acceptant la proposition d'étendre la zone à bâtir dans le secteur Champ Bonjard.

M. Alain Bise remercie le Conseil communal pour le plan financier de la période administrative qu'il avait demandé lors de la séance extraordinaire du 19 octobre 2011 et précise que le document présenté est le plan financier de la période administrative 2011 – 2016 et non 2012 – 2016.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et communique aux membres du Conseil général les informations suivantes :

La séance réservée à l'examen des comptes de l'exercice 2011 est fixée au mardi 8 mai 2012, à 19 h 30.

Le Président demande aux membres du législatif de réserver les dates du 11 septembre ou du 25 septembre 2012 pour une séance d'information dont la date sera fixée définitivement en mai 2012.

La séance réservée à l'examen du budget de l'exercice 2013 est fixée au mardi 4 décembre 2012.

Le Président relève que le 14 décembre prochain sera une date importante dans la vie de notre village car nous aurons la chance de voir un citoyen de la commune, M. Alain Berset, candidat à l'élection au Conseil Fédéral.

Tous nos vœux l'accompagnent dans cette démarche. Nous lui souhaitons, quelque soit le résultat final, plein succès pour la suite de sa carrière.

Le Président s'exprime selon les termes suivants : « Nous approchons de la fin de cette année et j'aimerais vous adresser tous mes remerciements pour votre collaboration. Mes remerciements vont également au Conseil communal, à l'administration ainsi qu'à tout le personnel communal pour leur travail et leur disponibilité.

Le temps des fêtes est aussi un moment où l'on partage des satisfactions et les moments moins agréables de l'année écoulée et chacun fait des projets ou prend des résolutions pour commencer positivement la nouvelle année. Alors, débutons celle-ci avec de bonnes

intentions et favorisons tout ce qui peut améliorer nos relations personnelles, professionnelles, associatives ou communautaires. C'est dans cet état d'esprit que je vous adresse, à vous et vos familles, tous mes meilleurs vœux de santé, de satisfaction et de succès pour la nouvelle année ».

Le Président invite, au nom du Conseil communal, les participants à partager le verre de l'amitié.

M. Jean-Bernard Schenevey se joint aux propos du président pour remercier toutes les personnes qui se mettent au service de la commune, particulièrement ses collègues du Conseil communal qui ont accompli un immense travail.

Le syndic fait remarquer, que lorsque l'on traverse le village, l'on aperçoit des grues de chantier d'un bout à l'autre, ce qui signifie, que la derrière il y a beaucoup de travail à faire. Des postes difficiles ont été nouvellement pourvus et cela fonctionne très bien.

Il adresse aussi ses remerciements aux membres du législatif pour leur travail d'étude des dossiers dans le but de susciter la discussion.

S'agissant du déplacement à Berne pour assister à l'élection du Conseil Fédéral, M. Jean-Bernard Schenevey propose aux personnes intéressées d'en informer l'administration communale très rapidement afin de permettre l'organisation d'une rencontre dans la capitale en fonction du nombre d'inscriptions.

Concernant l'installation d'un écran géant, M. Jean-Bernard Schenevey prend acte du fait que la proposition a été transmise au Conseil communal pour suite utile et se déclare d'avis que celle-ci sera traitée très rapidement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil général en remerciant les membres des autorités législative et exécutive de la commune pour l'intérêt qu'ils ont porté aux délibérations.

Belfaux, le 23 décembre 2011

Le Président:	Le Secrétaire:
Roland Schmutz	Michel Sallin

Annexes: Lettre de félicitations adressée à M. Alain Berset, Conseiller aux Etats
Lettre de félicitations adressée à Mme Solange Berset, Députée
Lettre de félicitations adressée à Mme Andréa Wassmer, Députée.
Lettre de remerciements adressée au CG par M. Alain Berset, Conseiller aux Etats.
Lettre de remerciements adressée au CG par Mme Andréa Wassmer, Députée.
Lettre de remerciements adressée au CG par Mme Solange Berset, Députée

Annexes

Lettre de félicitations adressée à M. Alain Berset, Conseiller aux Etats

Monsieur le Conseiller aux Etats,
Cher Alain,

Au nom du Conseil général de Belfaux, j'ai le plaisir de t'adresser mes sincères félicitations pour ta brillante réélection au Conseil des Etats.

Par ce vote, les citoyens ont plébiscité ton travail sous la couple pour notre canton. Tous nos vœux de succès et de satisfaction t'accompagnent pour la suite de ta carrière.

Je te présente, Monsieur le Conseiller aux Etats, Cher Alain, mes meilleures salutations.

Roland Schmutz

Président du Conseil général de Belfaux

Lettre de félicitations adressée à Mme Solange Berset, députée au Grand Conseil

Madame la Députée.
Chère Solange,

Au nom du Conseil général de Belfaux, j'ai le plaisir de t'adresser toutes mes sincères félicitations pour ta brillante réélection au Grand Conseil fribourgeois.

Par ce vote, les citoyens ont voulu marquer ton engagement à défendre les intérêts du district de la Sarine au sein du Grand Conseil. Tous nos vœux de succès et de satisfaction t'accompagnent.

Je te présente, Madame la Députée, Chère Solange, mes meilleures salutations.

Rolande Schmutz

Président du Conseil général de Belfaux

Lettre de félicitations adressée à Mme Andréa Wassmer, députée au Grand Conseil

Madame la Députée,
Chère Andréa,

Au nom du Conseil général de Belfaux, j'ai le plaisir de vous adresser toutes mes sincères félicitations pour votre brillante élection au Grand Conseil.

Tous mes vœux de succès et de satisfaction vous accompagnent pour ce nouveau défi et pour la suite de votre carrière.

Je vous présente, Madame la Députée, Chère Andréa, mes salutations les meilleures.

Roland Schmutz

TABLE DES MATIERES

1. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011..... 2

2. Informations du Conseil communal 5

3. Nomination des membres de la commission des naturalisations 11

4. Règlement relatif aux naturalisations..... 12

5. Budgets 2012 13

6. Place de jeux synthétique à l'ouest de la nouvelle école / Approbation du décompte définitif du coût des travaux de réfection..... 39

7. Plan financier de la période 2012 – 2016..... 39

8. Règlement du Conseil général – marche à suivre pour la révision 40

9. Propositions..... 42

10. Questions..... 48

11. Divers..... 51

NOTES :